

# Disparités et discontinuités territoriales dans la France des nouvelles régions : une lecture multi-scalaire et multidimensionnelle

*Disparities and territorial discontinuities in France with its new regions: A multiscalar and multidimensional interpretation*

Kim Antunez\*, Brigitte Baccaïni\*\*, Marianne Guérois\*\*\*  
et Ronan Ysebaert\*\*\*

**Résumé** – Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les 22 régions métropolitaines ont fusionné pour former 13 nouvelles régions. Le déploiement de politiques publiques dans ces régions aux compétences renforcées amène à s’interroger sur la manière dont la fusion conduit ou non à la réduction des disparités territoriales. Nous analysons ces disparités à partir de 5 indicateurs sociodémographiques. Plusieurs maillages géographiques sont mobilisés : les nomenclatures des unités territoriales statistiques européennes (NUTS) et les zones d’emploi françaises. Les principales caractéristiques des nouvelles régions dans un contexte national et européen sont mises en évidence à l’aide de méthodes d’analyse statistique et spatiale des données. Les contrastes interrégionaux sont relativement faibles en France en comparaison de ceux prévalant dans les autres États européens. Les principales discontinuités se situent davantage entre États qu’entre régions d’un même État. Au niveau national, certaines régions fusionnées apparaissent relativement homogènes (Nouvelle Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté et Normandie) par rapport à d’autres, plus contrastées (Hauts-de-France, Occitanie, Auvergne Rhône-Alpes et Grand Est). Les principales ruptures territoriales s’observent au sein même des régions et non entre elles.

**Abstract** – Since 1 January 2016, the 22 French metropolitan regions have merged to form 13 new regions. The deployment of public policies in these regions with enhanced areas of jurisdiction leads us to wonder about the way in which the merger leads to the reduction of territorial disparities or not. We analyse these disparities using 5 sociodemographic indicators. Several geographical levels are mobilised: the European Nomenclature of Territorial Units for Statistics (NUTS) and the French employment zones. The main characteristics of the new regions in a national and European context are highlighted using statistical and spatial data analysis methods. Inter-regional contrasts are relatively low in France, in comparison with those prevailing in other European States. The main discontinuities are to be found more between countries than between regions within a country. At the national level, some merged regions appear relatively homogeneous (Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté and Normandie) compared to others more contrasted (Hauts-de-France, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes and Grand Est). The main territorial discontinuities are observed within the same regions and not between them.

Rappel :

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n’engagent qu’eux mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori l’Insee.

Codes JEL / JEL Classification : C21, C81, R11

Mots-clés : territoires, cohésion, Europe, discontinuités territoriales, disparités territoriales, réforme territoriale, nouvelles régions, analyse spatiale

Keywords: Territories, cohesion, Europe, territorial discontinuities, territorial disparities, territorial reform, new regions, spatial analysis

\* DREES (kim.antunez@sante.gouv.fr)

\*\* CGET (brigitte.baccaini@cget.gouv.fr)

\*\*\* UMS RIATE (marianne.guerois@univ-paris-diderot.fr ; ronan.ysebaert@cnsr.fr)

Kim Antunez était au CGET lors de la rédaction de cet article.

L'ancien périmètre régional français, en vigueur de 1972 à 2015, trouve son origine chez Serge Antoine, un jeune énarque de la Cour des comptes, qui fut chargé par l'État, en 1956, du projet de découpage des régions. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la France s'est en effet interrogée sur la pertinence de sa carte administrative devenue assez archaïque (le département ayant été conçu au lendemain de la révolution pour permettre aux habitants d'effectuer un aller-retour à leur chef-lieu en une journée de cheval). C'est ainsi que ce passionné de géographie proposa un découpage fondé sur des critères géographiques et statistiques (seuil minimal d'un million d'habitants par région, liens téléphoniques entre grandes villes, etc.), respectant toutefois les limites départementales existantes. À l'exception de la Corse, détachée de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 1972, le découpage proposé par Serge Antoine, officialisé par deux décrets en 1959 et 1960, s'est maintenu jusqu'à la fin de l'année 2015.

En 2015, la réforme territoriale initiée par le gouvernement<sup>1</sup> transforme de nouveau l'architecture territoriale française. La France est en effet constituée d'une superposition d'échelons administratifs (communes, intercommunalités, départements et régions), ce qui implique selon les concepteurs de la réforme des compétences politiques et des financements à partager mais bien souvent aussi des redondances et donc une perte d'argent public. Ainsi, tout en renforçant le rôle des intercommunalités, la réforme substitue aux 22 régions métropolitaines existantes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, 13 régions issues, pour 7 d'entre elles, de la fusion de régions sans modification des départements qui les composent et accroît dans le même temps leurs compétences (figure I). En effet, la loi du 2 mars

1. via la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Figure I  
Le nouveau découpage régional français



Champ : France métropolitaine.  
Source : Insee.

1982 avait doté les régions de la clause générale de compétence qui leur octroyait un certain pouvoir d'initiative hors des domaines d'intervention spécifiquement prévus par la loi. Après une suppression en 2010 suivie d'une restauration en 2014, cette clause est finalement supprimée par la loi NOTRe pour les régions ainsi que pour les départements.

Ces deux échelons ne peuvent donc plus intervenir dans tous les domaines de l'action publique et la région est dorénavant dotée de compétences exclusives (développement économique, gestion des programmes européens, éducation / formation, aménagement, égalité de ses territoires, environnement et gestion des transports) qui sont des leviers d'action, en particulier pour limiter les inégalités territoriales. En matière de transports, s'agissant des services non urbains, des transports scolaires, de la desserte des îles françaises ou encore de la construction, les régions sont ainsi devenues seules compétentes, en lieu et place des départements, alors que l'aménagement et l'exploitation des gares publiques routières de voyageurs continuent de relever du département. Outre les transferts de compétence dans le domaine des transports, la région devient la collectivité territoriale responsable sur son territoire du développement économique et non plus seulement la collectivité chef de file de cette compétence, comme c'était le cas avant la réforme<sup>2</sup>. La région est désormais la seule responsable de l'élaboration de deux schémas majeurs prospectifs : le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)<sup>3</sup> et un nouveau schéma régional de planification, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires<sup>4</sup> (SRADDET).

Les motivations ayant conduit à fusionner les régions ont cependant été, bien plus que dans les années 1950, davantage politiques et économiques que géographiques ou statistiques : il s'agissait avant tout de « *doter les régions françaises d'une taille critique qui leur permette d'exercer à la bonne échelle les compétences stratégiques qui leur sont attribuées, de rivaliser avec les collectivités comparables en Europe et de réaliser des gains d'efficience* » et ainsi de diminuer les dépenses publiques (projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, 17 juin 2014). Si l'atténuation des disparités entre territoires pouvait également être une motivation du législateur, les réflexions scientifiques qui ont été menées à ce sujet l'ont été pour la plupart a posteriori

et ce critère n'a pas explicitement été pris en compte dans le choix des nouvelles régions (Jouen, 2015 ; Amabile *et al.*, 2015 ; Brière & Koumarios, 2015). Il n'en reste pas moins important que soient documentés les effets de la fusion sur l'accentuation ou au contraire l'atténuation des inégalités inter et infra régionales, tant ces questions recouvrent des enjeux liés au renforcement des politiques publiques à l'échelon régional.

Dans cet article, les impacts territoriaux de la fusion de régions sont étudiés en recourant à plusieurs indicateurs sociodémographiques. La spécificité de cette analyse réside par ailleurs dans la mobilisation de plusieurs maillages géographiques, des nomenclatures des unités territoriales statistiques (NUTS) européennes au zonage infrarégional des zones d'emploi françaises. C'est en ce sens que l'on peut parler d'une lecture multi-scalaire et multidimensionnelle des disparités territoriales.

En se plaçant au niveau européen, il apparaît que les nouvelles régions, futures NUTS 1 françaises, affichent un poids démographique plutôt modeste au regard des autres NUTS 1, tandis que la fusion des régions a pour conséquence d'atténuer des contrastes interrégionaux qui ressortaient déjà comme plutôt modérés avant la réforme, en comparaison de la situation des autres États européens.

Au niveau national, les anciennes régions ayant fusionné au sein d'une même nouvelle région sont, selon les cas, relativement semblables (c'est le cas par exemple de la Nouvelle-Aquitaine) ou au contraire très différentes (c'est ici le cas par exemple des Hauts-de-France). Les disparités – c'est-à-dire les différences entre territoires – et les discontinuités territoriales – c'est-à-dire l'évaluation des écarts les plus significatifs entre territoires voisins – apparaissent plus fortes au sein même des régions qu'entre les régions, avec souvent une forte hétérogénéité entre zones d'emploi d'une même région et de fortes ruptures territoriales au sein même des régions.

2. Lors de la révision constitutionnelle de 2003, à l'article 72 il a été inscrit qu'« aucune collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre », mais il a été ajouté : « cependant, lorsque l'exercice d'une compétence nécessite le concours de plusieurs collectivités territoriales, la loi peut autoriser l'une d'entre elles ou un de leurs groupements à organiser les modalités de leur action commune ». C'est ainsi qu'une collectivité peut organiser les modalités d'action commune : elle est alors chef de file.  
3. Précédemment le schéma régional de développement économique (SRDE).  
4. Voir pour plus de détails <http://regions-france.org/observatoire-politiques-regionales/>

Dans une première partie, cet article s'attachera à replacer les nouvelles régions dans le contexte européen, au sein de l'ensemble des régions constituant les 28 pays de l'UE. Il s'agira de mettre en regard l'importance des disparités entre régions françaises avec la situation dans les autres États membres. La seconde partie analysera, au niveau national, les effets de la recomposition régionale liée au passage de 22 régions métropolitaines à 13 sur les disparités et discontinuités territoriales.

### **Les nouvelles régions françaises dans le contexte européen : un poids démographique modeste et des contrastes régionaux modérés**

La réforme de la carte territoriale a souvent été justifiée par des arguments externes et européens (Jouen, 2015) : en particulier, les régions françaises, plus petites que leurs homologues européennes (notamment les *Länder* allemands) n'atteindraient pas la taille critique suffisante dans la compétition internationale. Dans ce contexte, on étudiera le positionnement des nouvelles régions dans la hiérarchie des régions européennes et on cherchera à apprécier l'impact des nouveaux périmètres sur la mesure des contrastes interrégionaux français, au regard de ceux qui sont à l'œuvre dans les autres pays européens. Ces pistes de comparaison nécessitent au préalable de préciser la manière dont les nouvelles régions s'inscrivent dans la nomenclature NUTS.

### **Les nouvelles régions françaises, en doublant leur population, deviennent les futures NUTS 1 européennes**

Au niveau européen, la définition harmonisée de la « région », pierre angulaire des statistiques communautaires, repose sur la Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques (NUTS). Cette nomenclature se décline en quatre niveaux, depuis le NUTS 0 correspondant à l'État dans son ensemble, jusqu'au NUTS 3, niveau le plus fin<sup>5</sup>. Les États Membres de l'Union Européenne sont invités à proposer des mailles territoriales en suivant deux principes normatifs (Eurostat, 2016) :

- *Principe 1 : le règlement NUTS définit des seuils démographiques minimaux et maximaux pour la taille des régions NUTS.* Cette règle a pour objectif de rendre les régions comparables entre elles, dans la mesure du possible. Pour les

NUTS 2, niveau privilégié des politiques régionales, la moyenne de la population des unités doit être comprise entre 800 000 habitants et 3 millions d'habitants, tandis que pour les NUTS 1, ces seuils varient entre 3 et 7 millions<sup>6</sup>. Il ne peut y avoir d'exceptions à ces seuils que pour des raisons géographiques, socio-économiques, historiques ou culturelles particulières.

- *Principe 2 : la NUTS privilégie les régions administratives (...) existant dans les États Membres.* Pour la mise en œuvre de politiques publiques, il semble en effet plus cohérent de gérer des fonds européens au niveau de régions qui disposent de compétences en matière d'aménagement du territoire, plutôt qu'à l'échelon de régions qui ne seraient que des constructions statistiques<sup>7</sup>.

Cette nomenclature évolutive (versions 2003, 2006, 2010, 2013) se transforme au gré des réformes territoriales engagées par les États Membres, ce qui soulève de fait la question du choix de la bonne maille dans la nomenclature NUTS pour les nouvelles régions françaises<sup>8</sup>. En effet, la réforme a des conséquences importantes sur la population des régions, que l'on peut apprécier en comparaison de leurs voisines européennes (figures II-A et II-B) : au niveau des NUTS 2, si l'on fait abstraction du cas particulier des plus petits États où les NUTS 2 se confondent avec les limites nationales, les 22 régions de la France métropolitaine ressortaient déjà parmi les plus peuplées d'Europe, avec en moyenne 2.5 millions d'habitants (2.9 sans les DOM), juste derrière l'Italie

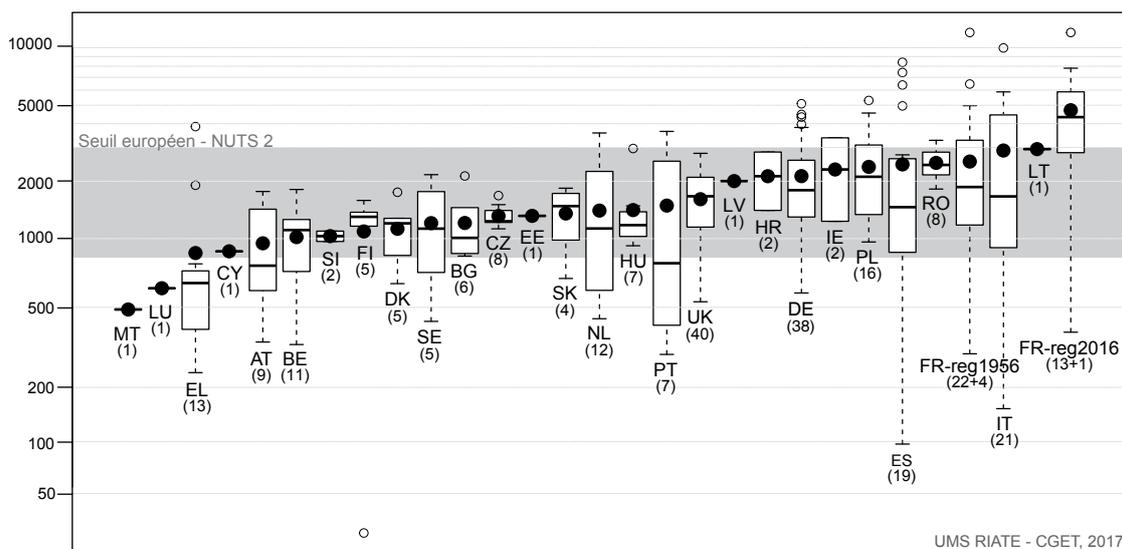
5. Dans certains petits pays toutefois, comme au Luxembourg et dans les Pays Baltes, la nomenclature NUTS n'enregistre pas de découpage infranational et les niveaux les plus fins se confondent avec celui de l'État.

6. Toutefois, même au sein de ces intervalles, l'hétérogénéité démographique peut être forte : certaines régions peuvent être particulièrement peuplées, en raison de la présence de grandes métropoles, tandis qu'à l'autre extrême, certaines régions présentent très peu, en raison de l'existence de statuts spéciaux au sein de leur pays (c'est le cas notamment des îles Åland en Finlande, de la Corse en France ou de la Sardaigne en Italie), de situations particulières d'enclaves (Ceuta et Melilla en Espagne) ou de périphéries lointaines (l'Outre-mer français).

7. Il arrive cependant que ce niveau privilégié de la politique régionale (NUTS 2) ne corresponde pas à des mailles de gestion au sein des États. Par exemple, du fait des enjeux financiers considérables liés à cette politique, certains États Membres ont fait le choix d'une maille territoriale régionale qui maximise les chances de se situer dans les seuils d'éligibilité de la politique de Cohésion de l'Union Européenne. Un des cas les plus connus est celui de l'Irlande (Lagendijk, 2005) : alors que ce pays s'apprêtait à perdre sa dotation régionale au début des années 2000 en passant subitement de la classe statistique « défavorisée » à la classe « favorisée », l'initiative a été prise de diviser son territoire en deux parties – un nord pauvre et un sud riche – dont les limites territoriales sont complètement déconnectées des trois régions historiques irlandaises (Connacht, Leinster, Munster).

8. Jusqu'à présent, les quatre niveaux de NUTS correspondent en France au territoire national (NUTS 0), au découpage en 9 ZEAT (Zone d'études et d'aménagement du territoire, NUTS 1), aux 22 régions + 4 DOM (NUTS 2) jusqu'en 2011 et 5 DOM ensuite avec l'ajout de Mayotte, et enfin aux départements (NUTS 3).

Figure II-A  
**Poids des NUTS 2 européennes selon le critère de la population (2014)**

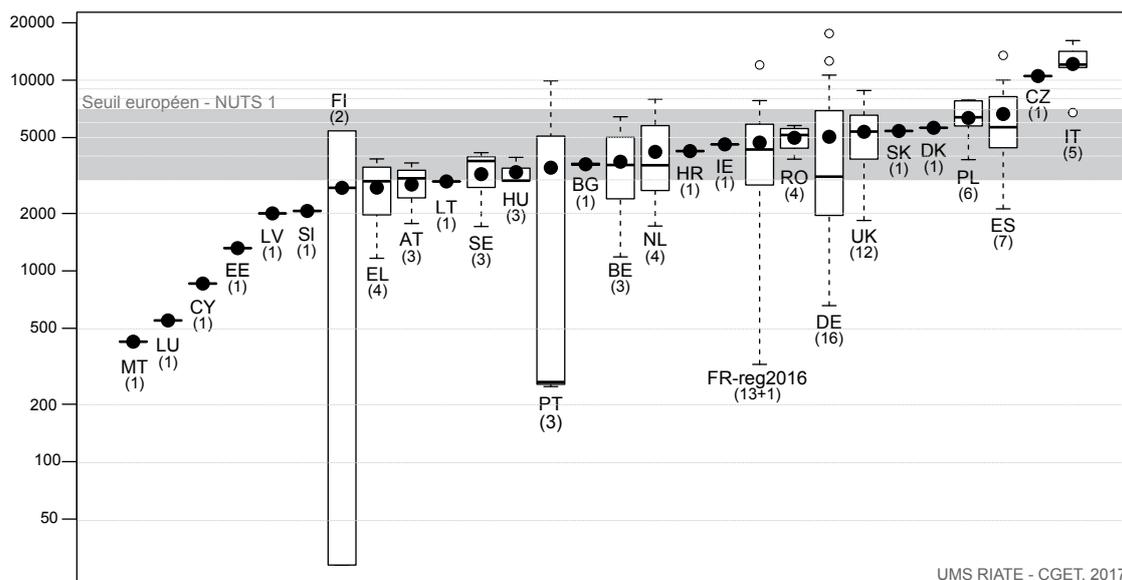


Note : la figure représente, pour chacun des États membres de l'UE, différents paramètres de la distribution des populations régionales au niveau NUTS 2. Les bords inférieurs et supérieurs du rectangle représentent respectivement les premier et troisième quartiles (Q1 et Q3). La ligne horizontale à l'intérieur du rectangle correspond à la médiane et le rond noir à la moyenne. Les pointillés verticaux s'étendent de la valeur minimale à la valeur maximale des données tant que ce ne sont pas des valeurs extrêmes (rond blanc) si elle est inférieure à  $Q1-(Q3-Q1)$  ou supérieure à  $Q3+(Q3-Q1)$ . La zone grisée correspond aux seuils démographiques de la nomenclature NUTS considérée. Le nombre entre parenthèses donne le nombre de NUTS de l'État membre considéré. Les 28 États membres sont : la Belgique (BE), la Bulgarie (BG), la République tchèque (CZ), le Danemark (DK), l'Allemagne (DE), l'Estonie (EE), l'Irlande (IE), la Grèce (EL), l'Espagne (ES), la France (FR), la Croatie (HR), l'Italie (IT), Chypre (CY), la Lettonie (LV), la Lituanie (LT), le Luxembourg (LU), la Hongrie (HU), Malte (MT), les Pays-Bas (NL), l'Autriche (AT), la Pologne (PL), le Portugal (PT), la Roumanie (RO), la Slovénie (SI), la Slovaquie (SK), la Finlande (FI), la Suède (SE) et le Royaume-Uni (UK). Pour la France, FR-reg1956 désigne les anciennes régions françaises (22 en métropole et 4 DOM, hors Mayotte) et FR-reg2016 les futures NUTS 1 qui correspondent aux 13 nouvelles régions métropolitaines en vigueur depuis 2016 et une entité qui rassemble l'ensemble des Outre-mer ; ces dernières sont placées sur la figure à titre de comparaison. Nomenclature des unités territoriales statistiques NUTS 2 (version 2013) de l'UE28.

Lecture : L'Autriche (AT) compte 9 NUTS 2 (9 *Länder*). La population moyenne des NUTS 2 en Autriche est de 945 000 habitants, la population médiane de 722 000 habitants. La moitié des NUTS 2 compte entre 534 000 et 1 426 000 habitants (intervalle interquartile).

Source : Eurostat, 2016.

Figure II-B  
**Poids des NUTS 1 européennes selon le critère de la population (2014)**



Note : la figure représente, pour chacun des États membres de l'UE, différents paramètres de la distribution des populations régionales au niveau NUTS 1. Nomenclature des unités territoriales statistiques NUTS 1 (version 2013) de l'UE28.

Lecture : l'Autriche (AT) compte 3 NUTS 1. La population moyenne des NUTS 1 en Autriche est de 2 836 000 habitants, la population médiane de 3 057 000 habitants. La moitié des NUTS 1 compte entre 2 414 000 et 3 368 000 habitants (intervalle interquartile).

Source : Eurostat, 2016.

(2.9 millions), et devant d'autres grands États tels que la Pologne (2.4 millions), l'Allemagne (2.1 millions), ou encore le Royaume-Uni (1.6 million). Ces comparaisons ne sont toutefois pas exemptes d'effets de *MAUP (Modifiable Areal Unit Problem)*, effets d'échelle et de zonage liés à l'influence du découpage spatial (Openshaw, 1984 ; annexe) comme l'illustre le cas du Royaume-Uni où plusieurs NUTS 2 correspondent à des districts urbains (notamment pour Londres, divisée en trois districts). Le nouveau découpage régional, du fait des fusions, fait passer les régions françaises dans la catégorie des NUTS 1. Les nouvelles régions françaises comptent en effet 4.7 millions d'habitants en moyenne (4.9 sans l'Outre-mer). Parmi les régions recomposées, seules la Bourgogne-Franche-Comté et la Normandie, avec respectivement 2.8 et 3.3 millions d'habitants, présentent des poids relativement modestes par rapport à l'ensemble des NUTS 1. La plupart des nouvelles régions comptent entre 5 et 6 millions d'habitants, ce qui les situe par exemple au niveau du Land de Hesse (Francfort), de la région de l'Angleterre de l'Est (*East of England*), de celle des *Midlands* de l'Ouest (*West Midlands*) au Royaume-Uni, ou encore de régions capitales telles que celle de Madrid. La région Auvergne-Rhône-Alpes (7.8 millions) rejoint, quant à elle, la taille (en termes de population) de grandes régions telles que celle de Londres (8.5 millions), de l'Ouest des Pays-Bas (7.9 millions), ou encore de Poludniowy qui rassemble la Silésie et la Petite Pologne dont Cracovie est le chef-lieu (7.9 millions).

Les nouvelles régions françaises constitueront les futures NUTS 1 à partir de 2018 (à la place des ZEAT<sup>9</sup>), tandis que les NUTS 2 correspondront toujours aux anciennes régions<sup>10</sup>, mais n'auront plus de signification administrative. Comparées aux régions de niveau NUTS 1 des autres États européens les plus peuplés, les nouvelles régions françaises se situent en dernière position (Espagne 6.6 millions, Pologne 6.3 millions, Royaume-Uni 5.4 millions, Allemagne 5 millions). Toutefois, ce poids relativement modeste peut être nuancé dès lors que l'on compare les futures NUTS 1 françaises au premier échelon infranational de gestion territoriale, qui correspond, selon les États, au niveau NUTS 1 ou au niveau NUTS 2. Les nouvelles régions françaises se rapprochent alors, en termes de population, des *Länder* allemands (NUTS 1), tout en se situant loin devant les communautés espagnoles (NUTS 2), les régions italiennes (NUTS 2) ou encore les voïvodies polonaises

(NUTS 2), qui comptent en moyenne entre 2.4 et 2.8 millions d'habitants. Des constats similaires pourraient être dressés à partir de la comparaison des PIB.

Ainsi, selon une approche politico-institutionnelle, les futures NUTS 1 françaises pourraient être, compte tenu de leurs compétences élargies, comparées aux NUTS 2 lorsque ces dernières correspondent au premier niveau infranational de gestion des territoires<sup>11</sup> (Jouen, 2015).

### **Le profil sociodémographique des nouvelles régions dans le contexte européen : un relatif lissage des contrastes interrégionaux**

Au-delà des questions relatives au poids démographique des régions françaises, on peut se demander quel est l'impact des nouveaux périmètres régionaux sur les profils sociodémographiques des régions. Cinq indicateurs sociodémographiques (la densité de population, l'indice de jeunesse, le taux d'emploi des 25-64 ans, le niveau de vie médian et l'évolution de l'emploi depuis la crise de 2008, cf. annexe) ont été retenus pour apprécier l'impact de ces recompositions sur le classement des régions, à la fois par rapport aux autres régions européennes et par rapport aux anciennes régions françaises ayant fusionné. En effet, les indicateurs sociodémographiques révèlent sans doute tout aussi bien que les indicateurs économiques les enjeux actuels et à venir dans un territoire. Nous avons également cherché ici à compléter des travaux déjà réalisés, traitant de la cohésion territoriale sur le plan économique (Amabile *et al.*, 2015a et 2015b), en élargissant leur propos à des indicateurs souvent utilisés pour décrire la situation sociale et démographique des territoires, quant à leur degré d'urbanisation, leur niveau de vie, leur caractère plus ou moins jeune ou l'insertion sur le marché du travail des habitants<sup>12</sup>...

Comme l'a montré la partie précédente, la question du choix des niveaux de nomenclature

9. Les zones d'études et d'aménagement du territoire, créées en 1967 par l'Insee et la Datar, au nombre de 8 en France métropolitaine.

10. Les régions qui n'ont pas fusionné appartiennent simultanément aux niveaux NUTS 1 et NUTS 2 de la nomenclature. Les régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) constituent une seule entité de niveau NUTS 1, appelée les « régions ultrapériphériques », chacune d'elle étant toujours une région de niveau NUTS 2 (et de niveau NUTS 3).

11. Ces niveaux de gestion administrative des territoires relèvent de traditions et de conceptions variées des processus de régionalisation selon les différents États Membres Européens (Marcou, 1999 ; Lagendijk, 2005).

12. Pour plus de détails concernant le choix des indicateurs, se référer à l'annexe 1.

pertinents pour mener à bien les comparaisons européennes ne va pas de soi. Dans cet article, c'est un critère statistique de taille démographique comparable qui sera privilégié, plutôt qu'un critère politico-institutionnel amenant à sélectionner des zonages dotés de compétences comparables. On s'appuiera donc directement sur la logique de la nomenclature d'Eurostat (comparaison au niveau NUTS 1).

Le tableau 1 présente les rangs respectifs des sept régions issues de la fusion (NUTS 1) et des seize anciennes régions qui les composent (NUTS 2), en fonction des cinq indicateurs retenus. Ce classement est exprimé à l'aide de rangs normés de 0

(situations les plus défavorables) à 100 (pour les situations les plus favorables)<sup>13</sup>, de manière à permettre la comparaison directe des positions relatives de régions au sein d'ensembles de taille inégale (103 NUTS 1 et 276 NUTS 2). On retrouve ainsi des traits bien connus du positionnement d'ensemble des régions françaises en Europe : ces dernières sont assez mal placées du point de vue des taux d'emploi (rangs 17 à 55, cette dernière valeur signifiant que 55 % des régions européennes présentent des taux

13. Les rangs ont été normés : ils correspondent à la valeur du rang absolu rapportée au nombre total d'observations (103 dans la nomenclature des nouvelles régions (NUTS 1), 276 dans la nomenclature des anciennes (NUTS 2)), multipliée par 100.

Tableau 1  
Positionnement européen des 7 nouvelles régions (NUTS 1) par rapport aux 16 anciennes régions fusionnées (NUTS 2)

	Niveau de vie median	Densité de la population	Indice de jeunesse	Taux d'emploi (25-64 ans)	Evolution de l'emploi depuis 2008
<b>Hauts-de-France</b>	<b>48</b>	<b>63</b>	<b>81</b>	<b>16</b>	<b>36</b>
FR22 - Picardie	57	38	64	26	22
FR30 - Nord-Pas-de-Calais	42	76	84	17	42
<b>Occitanie</b>	<b>60</b>	<b>26</b>	<b>55</b>	<b>32</b>	<b>63</b>
FR62 - Midi-Pyrénées	65	19	58	50	52
FR81 - Languedoc-Roussillon	50	38	49	19	82
<b>Grand Est</b>	<b>62</b>	<b>36</b>	<b>56</b>	<b>33</b>	<b>28</b>
FR21 - Champagne-Ardenne	55	12	52	21	17
FR41 - Lorraine	55	37	49	26	28
FR42 - Alsace	65	67	66	55	33
<b>Normandie</b>	<b>66</b>	<b>45</b>	<b>48</b>	<b>39</b>	<b>31</b>
FR23 - Haute-Normandie	63	54	62	32	41
FR25 - Basse-Normandie	63	29	36	43	20
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>68</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>48</b>	<b>54</b>
FR53 - Poitou-Charentes	65	22	16	40	35
FR61 - Aquitaine	63	28	44	47	75
FR63 - Limousin	65	10	12	52	22
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>69</b>	<b>13</b>	<b>29</b>	<b>44</b>	<b>46</b>
FR26 - Bourgogne	68	12	20	41	37
FR43 - Franche-Comté	63	23	52	43	55
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>74</b>	<b>46</b>	<b>73</b>	<b>55</b>	<b>72</b>
FR71 - Rhône-Alpes	71	53	81	55	79
FR72 - Auvergne	72	12	23	42	39

Note : définition précise des indicateurs en annexe ; classement exprimé à l'aide de rangs normés (correspondant à la valeur du rang absolu rapportée au nombre total d'observations multiplié par 100 (103 dans la nomenclature des nouvelles régions (NUTS 1), 275 dans la nomenclature des anciennes régions (NUTS 2)).

0 - Pire situation (0 % des unités en dessous de la valeur de l'unité territoriale dans sa nomenclature)

100 - Meilleure situation (100 % des unités en dessous de la valeur de l'unité territoriale dans sa nomenclature).

Lecture : l'indice de jeunesse de la nouvelle région Hauts de France atteint 81, ce qui signifie que 81 % des régions européennes (au sein de la nomenclature NUTS 1) sont moins « jeunes » ; celui de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais s'établissait à 84, ce qui plaçait cette dernière dans une position européenne (au sein de la nomenclature NUTS 2) encore plus favorable.

Champ : anciennes régions françaises ayant fusionné et nouvelles régions.

Source : Eurostat, 2017.

d'emploi moins favorables que la région française la mieux dotée), plutôt favorisées en termes de niveau de vie (rangs 48 à 74), tandis que la situation démographique (21 à 81) et l'évolution récente de l'emploi (28 à 72) présentent des résultats nettement plus contrastés d'une région à l'autre. À partir d'une analyse plus approfondie de chaque région fusionnée (cf. tableau 1 et figure III), quatre profils sont identifiés et comparés aux autres régions européennes :

La région **Auvergne-Rhône-Alpes** se distingue par une situation très favorable sur l'ensemble des indicateurs, avec un profil pour l'essentiel calqué sur celui de l'ancienne région Rhône-Alpes, compte tenu du poids démographique écrasant de cette dernière dans l'ensemble fusionné (82 % de la population de la nouvelle région). À l'échelle nationale, la région Auvergne-Rhône-Alpes se situe ainsi au deuxième rang des nouvelles régions en termes de niveau de vie médian (19 320 €), après l'Île-de-France, grâce en particulier à la présence de la métropole lyonnaise et à sa situation frontalière. Elle connaît également une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne nationale. À l'échelle européenne, le revenu par habitant (rang 74), l'évolution récente de l'emploi (rang 72) et l'indice de jeunesse (rang 73) la placent dans le premier quart des NUTS 1 les plus favorisées. Ce profil est assez similaire, par exemple, à celui du sud-ouest de l'Angleterre, et à un moindre degré, de la Sarre et du nord-est de l'Italie, ces deux régions étant néanmoins caractérisées par une situation démographique beaucoup moins favorable et par une dynamique de création d'emplois plus atone.

La **Nouvelle-Aquitaine** et l'**Occitanie** ont en commun un profil plutôt favorisé et se distinguent notamment par l'évolution positive de l'emploi (rangs respectifs de 54 et de 63) et un niveau de vie relativement élevé des habitants (respectivement 68 et 60), même si le niveau de vie médian plus faible en Occitanie (17 910 €, inférieur à la moyenne de la France métropolitaine) rapproche cette région du profil de l'ouest des Pays-Bas ou de la Thuringe en Allemagne. Les situations des deux régions sont toutefois plus différenciées du point de vue de la structure par âge et du taux d'emploi. En Nouvelle-Aquitaine, où l'on dénombre en moyenne 79 jeunes âgés de 15 à 24 ans pour 100 personnes âgées de 54 à 65 ans, le profil est fortement marqué par le vieillissement de la population de Poitou-Charentes et du Limousin, qui comptent parmi les 15 % des régions européennes les moins jeunes. Si d'après les indicateurs de niveaux de

vie et d'emploi, la Nouvelle-Aquitaine partage de nombreux traits avec l'Écosse, la prise en compte de sa structure démographique vieillissante la rapproche davantage du centre de la Pologne (région de Lodz) ou de l'ouest de la Hongrie (Transdanubie). L'Occitanie, quant à elle, présente une situation particulière du marché du travail, proche de **PACA** en France ou de la vaste région centrale de l'Italie (du Lazio à la Toscane), où l'évolution positive du taux d'emploi se conjugue avec un taux d'emploi légèrement défavorable (70.1 %).

Le **Grand Est** et la **Normandie** se caractérisent par des niveaux de vie assez élevés (rangs 62 et 66) proches des niveaux observés dans les régions de Berlin et du Brandebourg, et un profil démographique plutôt médian à l'échelle européenne (rangs 56 et 48). Elles partagent des difficultés relativement importantes en termes d'emploi (rangs pour le taux d'emploi 34 et 39, pour l'évolution de l'emploi 28 et 31), même si la situation sur le marché du travail est sensiblement meilleure dans le Grand Est grâce à l'ancienne région Alsace, alors que les anciennes régions Champagne-Ardenne et Lorraine font face aux difficultés des anciennes régions fortement industrielles. La **Bourgogne-Franche-Comté** bien que plus favorisée en termes de niveau de vie, se rapproche de ce profil sur le marché du travail, mais elle se caractérise par une structure démographique plus vieillissante, à l'image du nord-est de l'Italie. De même, de par leurs situations favorables sur le marché du travail et leurs situations démographiques moyennes, les régions inchangées de **Bretagne** et des **Pays de la Loire** sont relativement proches de la nouvelle région Grand Est.

Enfin, les **Hauts-de-France** apparaissent à la fois comme la région française la plus pauvre (rang pour le niveau de vie : 48, niveau de vie médian de 16 820 €), la moins favorisée en termes d'emploi (rang 17 pour un taux d'emploi de 65 % et rang 36 pour l'évolution de l'emploi, du fait de la décroissance rapide du stock d'emplois en Picardie, à un rythme de - 1,0 % par an), mais aussi la plus jeune (rang 81, soit autant de jeunes de 15 à 24 ans que de personnes âgées de 55 à 64 ans), reflétant en cela l'essentiel des caractéristiques du Nord-Pas-de-Calais. Ce profil est assez proche de celui du Pays de Galles ou encore de l'est des Pays-Bas, même si le taux d'emploi est plus élevé de près de 10 points dans ces régions.

Deux régions métropolitaines n'ayant pas changé de périmètre affichent des caractéristiques très spécifiques. L'**Île-de-France** affiche un marché

du travail favorable (rang 69 pour le taux d'emploi de 75.9 % et rang 93 pour le niveau de vie de 22 600 €) et une population relativement jeune (rang 92). Cependant, avec une évolution moyenne annuelle de l'emploi de - 0.1 % sur la période 2008-2015 (rang 49), elle n'émarge pas de ce point de vue au classement des régions les plus favorisées en Europe et se trouve notamment devancée par l'Auvergne-Rhône-Alpes (+ 0.6 %) et l'Occitanie (+ 0.4 %). La **Corse**, deuxième région atypique, présente à la fois un taux d'emploi très faible (rang 10, 61.5 %) et un déclin très prononcé des emplois depuis la crise économique (rang 4, - 3.2 %) d'après les données fournies par Eurostat, qui ne correspondent pas à celles publiées par l'Insee.

À travers les recompositions de ce classement, on voit s'atténuer les profils défavorisés de certaines anciennes régions (Picardie, Auvergne...), tandis que la position favorable de plusieurs d'entre elles (Rhône-Alpes, Aquitaine...) tend

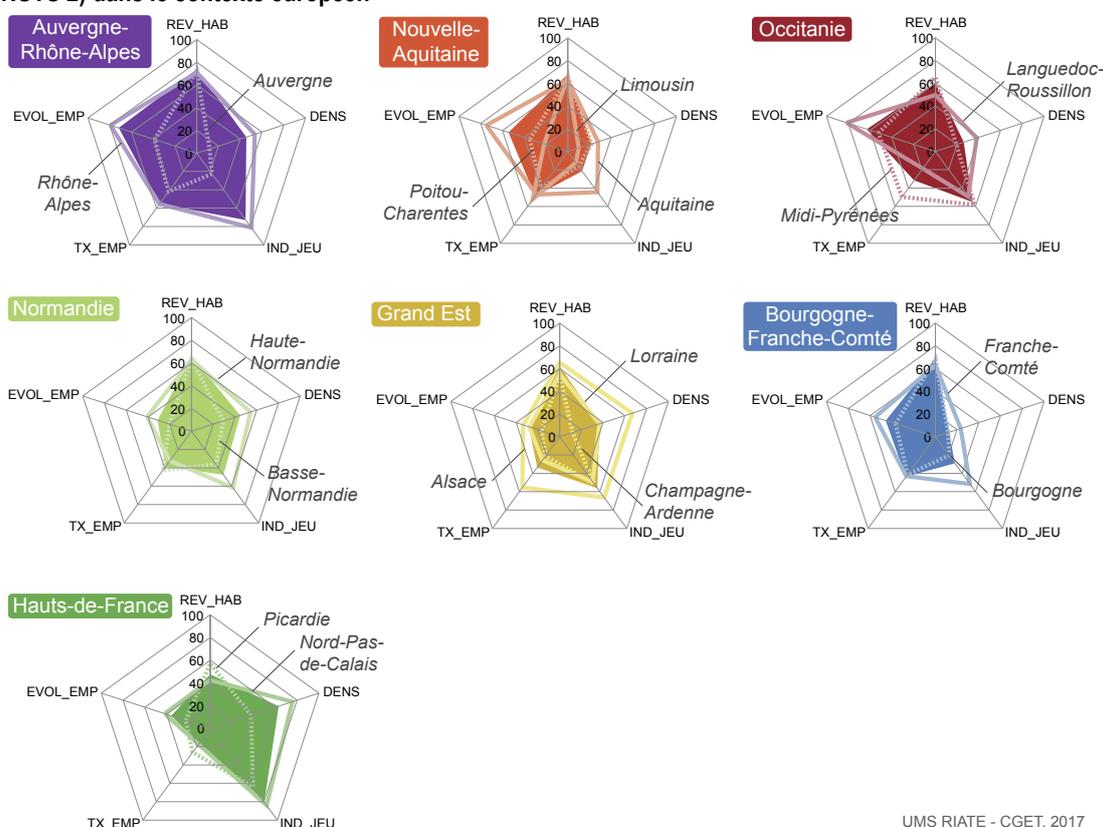
à s'éroder légèrement. Ces évolutions laissent deviner un certain lissage des contrastes interrégionaux suite à la réforme territoriale et invitent à apprécier plus finement l'impact des fusions sur l'ampleur des inégalités régionales en France, toujours au regard des autres États européens.

### Une relative homogénéité des régions françaises par rapport aux autres régions européennes

En quoi les fusions modifient-elles la position relative de la France en termes d'hétérogénéité interne, par rapport aux autres États européens ? On s'attachera ici à comparer les États qui comptent suffisamment d'entités régionales pour que la mesure des inégalités interrégionales soit pertinente<sup>14</sup>.

14. Ne sont inclus dans cette comparaison que les États comptant plus de 10 NUTS 2 ou 5 NUTS 1. Par ailleurs, pour la France, les territoires d'outre-mer ne sont pas pris en compte.

Figure III  
Profils sociodémographiques des 7 nouvelles régions (NUTS 1) et des 16 anciennes régions fusionnées (NUTS 2) dans le contexte européen



Note : le rang normé de la région NUTS 1 (103 unités territoriales) ou NUTS 2 (275 unités territoriales) est représenté (méthode détaillée dans la note du tableau 1). Les cinq indicateurs retenus : REV/HAB (revenu net disponible par habitant en 2013 qui correspond au niveau de vie), DENS (densité de population en 2015), IND\_JEU (indice de jeunesse en 2015), TX\_EMP (taux d'emploi des 25-64 ans en 2015), EVOL\_EMP (évolution de l'emploi 2008-2015) (annexe 1).  
Champ : anciennes régions françaises ayant fusionné et nouvelles régions.  
Source : Eurostat, 2017.

UMS RIATE - CGET, 2017

Pour mémoire, rappelons tout d'abord qu'au niveau des NUTS 2, c'est en France métropolitaine que les contrastes interrégionaux sont les plus faibles. Cela se vérifie surtout pour les écarts de niveaux de vie médians (coefficient de variation<sup>15</sup> de 0.06), malgré l'ampleur des inégalités observées aux deux extrêmes (niveaux de vie médians de 40 % plus élevés en Île-de-France par rapport au Nord-Pas-de-Calais et au Languedoc-Roussillon), ce qui rapproche les régions françaises de la situation allemande (c.v. de 0.09, la Haute-Bavière étant 45 % plus riche que le Mecklembourg), mais les distingue nettement de celle d'autres États : en Espagne par exemple, les contrastes interrégionaux de niveaux de vie sont très élevés (c.v. de 0.17, niveaux de vie 75 % plus élevés au Pays basque, par rapport à l'Estrémadure), de même qu'en Italie (c.v. de 0.18, niveaux de vie 75 % plus élevés en Lombardie qu'en Calabre) ou à un moindre degré au Royaume-Uni (c.v. de 0.15, une fois les trois districts de Londres agrégés). Parmi l'ensemble des indicateurs, c'est pour l'indice de jeunesse que la dispersion des valeurs entre régions françaises est la plus forte (c.v. de 0.12), mais celle-ci reste faible au regard des autres pays européens, l'indice variant de 70 dans le Limousin à 120 en Île-de-France, alors que le c.v. atteint par exemple 0.18 au Royaume-Uni, 0.19 en Allemagne et 0.26 en Espagne. Pour ce qui est du taux d'emploi, la situation est particulièrement homogène (c.v. de 0.05), notamment par rapport à l'Italie (c.v. de 0.16) et à l'Espagne (c.v. de 0.10), tandis qu'en Allemagne, la dispersion de cet indicateur est du même ordre de grandeur qu'en France (c.v. de 0.03).

Le passage au NUTS 1 maintient cette relative homogénéité en France. La dispersion statistique des niveaux de vie y apparaît toujours la plus faible (c.v. de 0.07, niveaux de vie en Île-de-France supérieurs de 34 % à ceux des Hauts-de-France), suivie de l'Allemagne (c.v. de 0.10, écarts de 34 % entre les *Länder* de Hambourg et de Bavière d'une part, et celui du Mecklembourg d'autre part), du Royaume-Uni (c.v. de 0.14, 57 % entre la région du Grand Londres et l'Irlande du Nord), de l'Espagne (c.v. de 0.17, 60 % entre la région de Madrid et l'Andalousie) et de l'Italie (0.19, 60 % entre le nord-ouest et le sud). En ce qui concerne l'indice de jeunesse, à l'échelon des NUTS 1, les contrastes sont sensiblement atténués en France (c.v. de 0.10), tandis que dans d'autres États, le fait de passer du NUTS 2 au NUTS 1 tend à accentuer les disparités démographiques, comme c'est le cas en Allemagne (c.v. de 0.25, avec des indices opposant le Mecklembourg et

le Brandebourg très âgés au Bade Wurtemberg et surtout au Land de Hambourg).

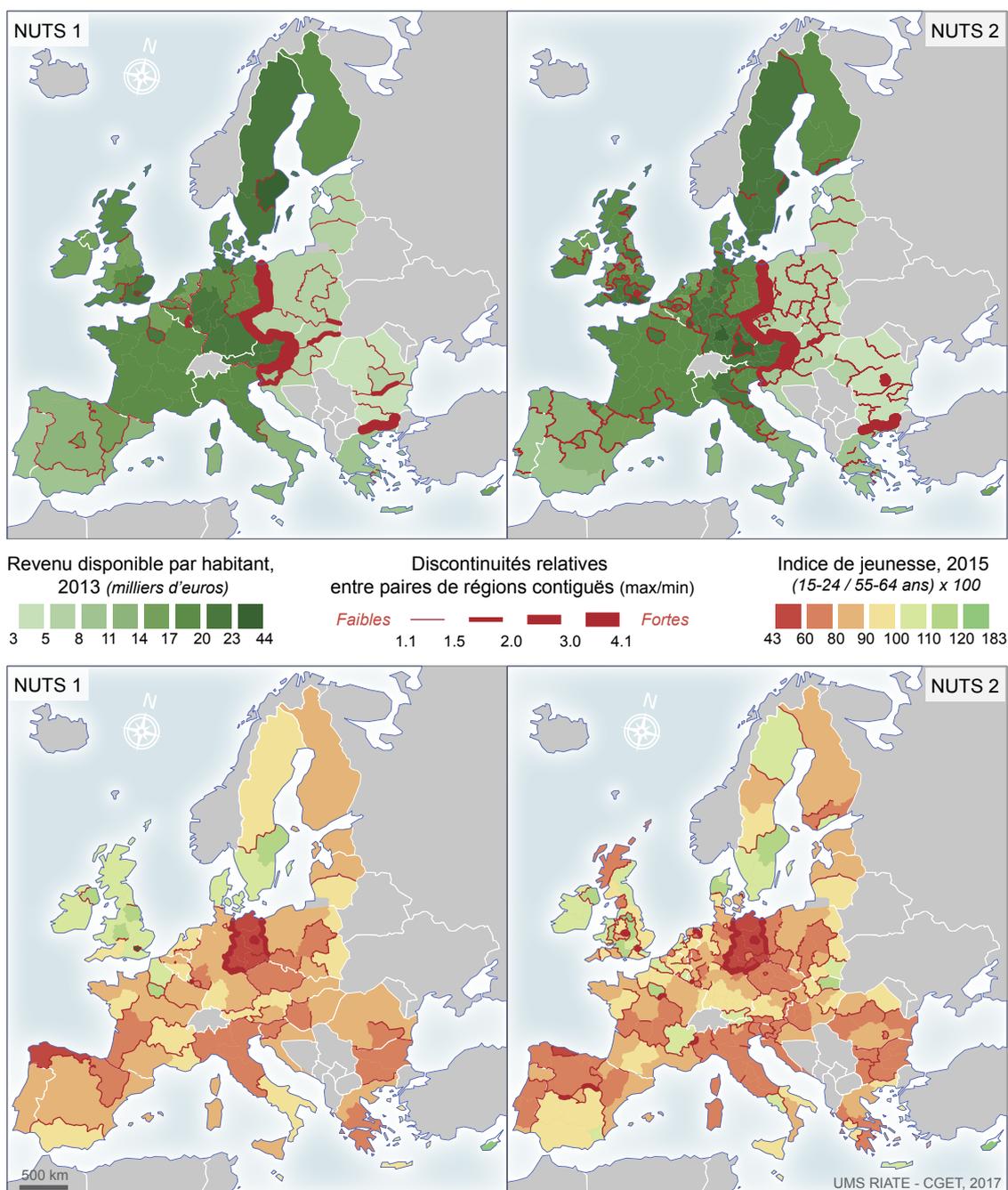
Au total, les contrastes interrégionaux en France apparaissent particulièrement faibles au regard des autres grands États européens. Le passage au NUTS 1 ne modifie guère ce constat et le renforce même parfois, comme c'est le cas pour l'indice de jeunesse. La cartographie des plus fortes discontinuités territoriales interrégionales, c'est-à-dire des plus grands écarts mesurés entre régions voisines, l'illustre d'une autre manière (figure IV). Elle invite de plus à s'interroger sur la correspondance entre les plus fortes discontinuités et la localisation des frontières internationales. Le recours à un coefficient d'autocorrélation territoriale permet de mesurer plus précisément cet effet d'appartenance nationale (encadré 1). Pour l'indicateur de revenus, le coefficient d'autocorrélation territoriale positif et proche de 1 (0.78) montre que les principales discontinuités se situent aux frontières des États et non au niveau des limites régionales infranationales. Autrement dit, il existe bien un fort effet d'appartenance nationale, les régions d'un même État étant en moyenne plus semblables entre elles, en termes de niveau de vie, que ne le sont les régions d'États différents, même si cet effet est pour une large part influencé par les très forts différentiels de niveaux de vie observés aux frontières occidentales des anciens Pays d'Europe Centrale et Orientale. En France, les principales discontinuités se situent autour de l'Île-de-France d'une part, entre le Grand Est et le Luxembourg et les *Länder* allemands voisins d'autre part. Pour l'indicateur de jeunesse, ce coefficient d'autocorrélation territoriale est positif mais faible (0.09), l'effet des frontières internationales est cette fois-ci seulement légèrement plus marqué que celui des frontières infranationales. À l'échelle européenne, c'est le vieillissement prononcé de l'ex-RDA (hormis Berlin) qui marque la discontinuité la plus forte avec les régions voisines, tandis qu'en France, l'essentiel des discontinuités démographiques correspond à des limites régionales « internes », autour des régions les plus urbanisées.

### **De fortes disparités territoriales au sein des treize nouvelles régions métropolitaines**

Le passage de 22 à 13 régions métropolitaines depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 amène à s'interroger sur l'évolution des disparités interrégionales. La

15. Coefficient de variation défini par le rapport de l'écart-type à la moyenne ; il augmente avec les écarts ; noté c.v. dans la suite de l'article.

Figure IV  
Principales discontinuités régionales selon le niveau de vie et l'indice de jeunesse



Note : les discontinuités relatives correspondent au rapport entre la valeur maximale et la valeur minimale de l'indicateur considéré par paire de régions contiguës. Ne sont présentées sur ces cartes que les discontinuités relatives les plus fortes (max / min > 1.1). Nomenclature des unités territoriales statistiques européennes NUTS 1 et NUTS 2, hors régions ultrapériphériques.

Lecture : les anciennes régions françaises ont été positionnées au regard de la nomenclature NUTS 2 (version 2013) de l'UE28. Cette nomenclature comprend 275 unités territoriales. Les nouvelles régions françaises ont été positionnées au regard de la nomenclature NUTS 1 (version 2013) de l'UE28. Les anciennes NUTS 1 françaises (ZEAT dans la version 2013 de la nomenclature) ont été remplacées par les nouvelles régions françaises. Les nouvelles régions françaises intégreront officiellement le niveau 1 de la NUTS en 2018. Cette nomenclature reconstituée pour l'article comprend 103 unités territoriales.

Source : Eurostat, 2017.

création des nouvelles régions résulte-t-elle de la fusion de régions semblables ou différentes ?

La mesure des disparités entre territoires dépend très fortement des indicateurs ainsi que du degré de finesse du zonage. C'est la raison pour laquelle nous

utiliserons non seulement les différentes dimensions déjà mobilisées dans la partie précédente (situation démographique, situation sur le marché du travail et évolution de l'emploi), mais également plusieurs mailles d'analyse (zones d'emploi en plus des nouvelles et anciennes régions).

### ENCADRÉ 1 – Calcul du coefficient d'autocorrélation territoriale

Pour une variable X donnée, l'indice d'autocorrélation territoriale mesure la dissemblance moyenne  $(X_i - X_j)^2$  pour les couples de régions *i* et *j* de même appartenance territoriale (ici les pays de l'Union Européenne) DS(Intra) et pour les couples de régions *i* et *j* d'appartenance territoriale différente DS(Inter) (Grasland, 2001).

Le coefficient d'autocorrélation territoriale correspond à :

$$G = 1 - DS(\text{Intra}) / DS(\text{Inter})$$

- Si le coefficient d'autocorrélation territoriale G est positif, deux régions d'un même État membre de l'UE

se ressemblent plus que deux régions de deux États membres distincts.

- Si le coefficient d'autocorrélation territoriale G est négatif, deux régions d'un même État membre de l'UE se ressemblent moins que deux régions de deux États membres distincts.

- Si le coefficient d'autocorrélation territoriale G est nul, deux régions d'un même État membre de l'UE se ressemblent ni plus, ni moins que deux régions de deux États membres distincts.

### Les nouvelles régions résultent-elles de la fusion d'anciennes régions semblables ?

#### Mesure des ressemblances et des différences entre anciennes régions

Afin de synthétiser les proximités entre régions, une analyse factorielle en composantes principales (ACP) a été réalisée sur les anciennes régions métropolitaines selon les cinq mêmes indicateurs que précédemment. L'Île-de-France étant un individu statistique extrême pour la plupart de ces indicateurs, elle a été placée en individu supplémentaire. Les nouvelles régions sont également positionnées en individus supplémentaires.

Nous avons dégagé deux principaux axes de différenciation qui contribuent à 73 % de l'inertie totale (figure V). Le premier axe oppose les anciennes régions où la situation sur le marché du travail est favorable (taux d'emploi des 25-64 ans et niveaux de vie

médians élevés) à celles pour laquelle elle l'est moins. Le deuxième axe, légèrement moins discriminant, oppose cette fois-ci les territoires denses et jeunes aux régions plus rurales et vieillissantes. L'évolution de l'emploi intervient comme troisième facteur de différenciation spatiale.

Un calcul de distances entre régions sur le repère de la figure V (cf. tableau 2) permet d'observer que les anciennes régions qui ont été fusionnées ne sont pas nécessairement celles qui se ressemblent le plus. La distance moyenne entre deux anciennes régions ayant fusionné (2.67) est même supérieure à la distance moyenne entre deux anciennes régions, qu'elles aient fusionné ou non (2.35).

Alors que certaines régions fusionnées présentent des similarités comme c'est le cas en Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté et Normandie, les anciennes régions composant

Tableau 2  
Proximité statistique entre anciennes régions métropolitaines françaises ayant fusionné

Régions	Distances moyennes entre deux anciennes régions
Nouvelle-Aquitaine	1.11
Bourgogne-Franche-Comté	1.42
Normandie	1.75
Grand Est	2.60
Auvergne-Rhône-Alpes	3.80
Occitanie	3.85
Hauts-de-France	4.14
Moyenne des distances moyennes entre anciennes régions ayant fusionné	2.67
Distances moyenne entre deux anciennes régions (fusionnées ou non)	2.35

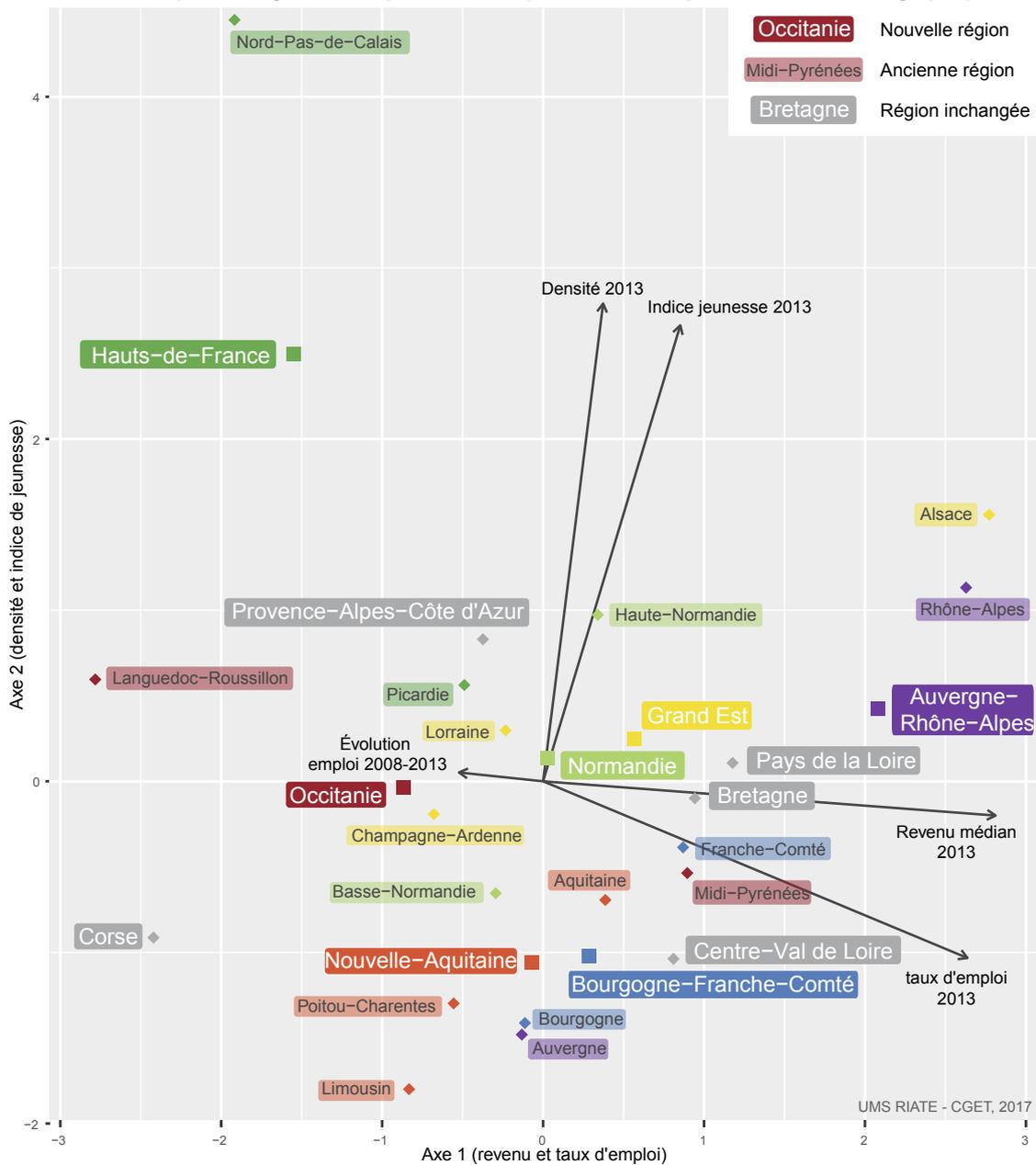
Note : pour chaque nouvelle région, la distance moyenne entre les anciennes régions qui la composent est calculée à partir des distances euclidiennes observées entre les différents points du repère de la figure V. Une faible distance correspond à une forte proximité entre les régions et inversement.  
Champ : anciennes et nouvelles régions de France-métropolitaine.  
Source : Insee, RP 2008-2013, FiLoSoFi 2012.

les Hauts-de-France, l'Occitanie, l'Auvergne-Rhône-Alpes ou le Grand Est sont très hétérogènes. Les résultats qui suivent peuvent être approfondis grâce à d'autres études ayant été effectuées sur le sujet, mobilisant d'autres indicateurs et d'autres mailles d'analyse (Amabile *et al.*, 2015 ; Brière & Koumarianos, 2015). Les valeurs régionales des cinq indicateurs de l'article sont représentées en annexe 1.

**Des proximités entre régions fusionnées...**

La Nouvelle Aquitaine est la nouvelle région qui apparaît la plus homogène (distance entre anciennes régions la plus faible) même si l'ancienne Aquitaine se différencie légèrement des deux autres régions fusionnées par sa meilleure situation sur le marché du travail avec en particulier un niveau de vie plus élevé. Les deux

Figure V  
**Proximité statistique des régions métropolitaines françaises selon cinq variables sociodémographiques**



Note : cette figure représente le premier plan factoriel de l'ACP sur les anciennes régions métropolitaines (hors Île-de-France) selon les cinq variables considérées. Les anciennes régions ont été projetées dans un nouveau repère à deux dimensions et les variables du cercle de corrélation y ont été superposées (les nouvelles régions ont été placées comme individus supplémentaires). Les entités appartenant à une même nouvelle région ont été colorées dans la même gamme de couleurs.  
 Champ : anciennes et nouvelles régions de France-métropolitaine (hors Ile-de-France).  
 Source : Insee, RP 2008-2013, FiLoSoFi 2012.

anciennes régions qui composent la Bourgogne-Franche-Comté sont également relativement proches l'une de l'autre. La situation démographique est grossièrement la même entre ces deux régions assez rurales. Les taux d'emploi et niveaux de vie médians disponibles des anciennes régions ayant formé la Bourgogne-Franche-Comté sont également relativement peu contrastés, proches de la moyenne nationale. Les emplois diminuent aussi bien en Bourgogne (-2.6%) qu'en Franche-Comté (-2.4%). La situation sur le marché du travail des deux anciennes régions de Normandie s'équilibre entre une Haute-Normandie au niveau de vie plus élevé (19 490 contre 18 900 €) et une Basse-Normandie au taux d'emploi des 25-64 ans plus important (70.5 % contre 69.6 %). Toutefois, la Basse-Normandie, globalement rurale, possède une dynamique démographique bien moins favorable que sa voisine qui bénéficie de sa proximité à l'Île-de-France. On observe également une grande proximité entre Haute-Normandie et Basse-Normandie concernant la chute du nombre d'emplois (respectivement - 1.5 % et - 1.4 %).

### *... mais surtout des dissemblances*

Si la région Grand Est rassemble trois anciennes régions relativement homogènes du point de vue de la structure par âge (l'indice de jeunesse varie de 90 pour les régions Champagne-Ardenne et Lorraine à 96 pour la région Alsace), l'Alsace se distingue nettement des deux autres par une densité nettement plus élevée (225 hab/km<sup>2</sup> contre 52 pour la Champagne-Ardenne et 100 pour la Lorraine). L'Alsace figure par ailleurs parmi les premières anciennes régions en termes de niveau de vie médian. En revanche, les anciennes régions du Grand Est connaissent toutes trois une baisse du nombre d'emplois depuis la crise, particulièrement marquée en Champagne-Ardenne et Lorraine, régions industrielles. En Occitanie, les disparités concernant ces indicateurs, en particulier le taux d'emploi et le niveau de vie médian, sont fortes entre les anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, largement en défaveur du Languedoc-Roussillon. La région Midi-Pyrénées est par ailleurs plus rurale que sa voisine Deux points rapprochent cependant les deux anciennes régions, la structure par âge et la dynamique d'emploi qui a très bien résisté à la crise, du fait de leur orientation fortement tertiaire.

Au sein de la région Hauts-de-France, c'est le contraste démographique qui l'emporte avec une région Nord-Pas-de-Calais trois fois plus densément peuplée que la Picardie (328 hab/km<sup>2</sup> contre 99 hab/km<sup>2</sup>) mais également plus jeune. À l'inverse, la situation sur le marché du travail est

légèrement plus favorable pour la Picardie qui tire profit de sa proximité avec l'Île-de-France ; le niveau de vie médian y est également plus élevés (18 940 contre 17 700 €) bien que faibles par rapport à la moyenne française.

Le contraste est total entre l'Auvergne, région âgée, très peu densément peuplée, à la situation sur le marché du travail moyenne, et la région Rhône-Alpes qui présente des caractéristiques inverses (niveaux de vie et taux d'emploi élevés, forte croissance de l'emploi, population plus jeune, forte densité).

Cette analyse des disparités sociodémographiques au sein des nouvelles régions tient uniquement compte des anciens périmètres régionaux. Or, il existe au sein même des anciennes régions des différenciations spatiales importantes : par exemple entre les métropoles, leurs périphéries et les espaces isolés ou encore entre les bandes frontalières ou littorales et l'intérieur des régions. Ces espaces à enjeux infrarégionaux peuvent notamment expliquer le positionnement de certaines régions par rapport à d'autres : le poids de la métropole de Lille par rapport à la ville d'Amiens pèse certainement beaucoup dans le positionnement de la région Nord-Pas-de-Calais par rapport à celui de la Picardie ou encore la situation frontalière de la Franche-Comté influe très certainement dans son positionnement par rapport à la Bourgogne. C'est pourquoi, dans la partie suivante, nous affinons notre étude en analysant les disparités infrarégionales.

### **Une forte hétérogénéité des territoires au sein même des régions : une analyse des disparités territoriales au niveau des zones d'emploi**

Afin d'identifier les continuités et ruptures qui existent à l'intérieur même des anciennes et nouvelles régions, nous nous situons au niveau de la maille géographique fonctionnelle des zones d'emploi (description en annexe) qui est en effet adaptée aux études infrarégionales, notamment sur les marchés locaux du travail. Le maillage administratif régional est conservé pour discuter des résultats au regard de la problématique de l'article.

### ***Des groupes de territoires homogènes indépendants des périmètres régionaux***

Une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH), réalisée à partir des trois indices synthétiques sélectionnés (situation démographique,

situation sur le marché du travail et évolution de l'emploi, voir encadré 2), permet de dégager cinq profils<sup>16</sup> (cf. tableau 3 ; figure VI et complément en ligne C3) dont les configurations spatiales viennent conforter des analyses déjà menées<sup>17</sup>.

Toutes les régions, à l'exception de la Corse et de l'Île-de-France, contiennent des zones d'emploi appartenant à au moins trois profils différents, y compris les régions résultant de la fusion d'anciennes régions relativement semblables :

- Le profil 'D-M-E--'<sup>18</sup> (96 zones d'emploi) caractérise des zones d'emploi en position défavorable sur les trois indicateurs retenus dans l'analyse en particulier pour l'évolution de l'emploi. Les terri-

toires inclus dans ce profil sont globalement ruraux et pour la plupart situés sur la diagonale allant de la Meuse (Grand Est) à la Corrèze (Nouvelle-Aquitaine) ainsi qu'à l'ouest de l'Île-de-France.

16. Cette typologie en seulement cinq classes ne reflète cependant pas l'intégralité des différences entre zones d'emploi puisqu'elle explique 21 % de l'inertie totale. Pour expliquer l'intégralité de l'inertie, il faudrait en effet construire autant de classes que de zones d'emploi, ce qui n'aurait pas d'intérêt pour la démonstration.

17. Voir notamment les fiches thématiques « jeunesse », « localisation des emplois » et « cohésion » du quatrième rapport de l'Observatoire des Territoires « Qualité de vie, habitants, territoires » (2015) ainsi que le cinquième rapport de l'Observatoire des Territoires « Emploi et Territoires » (2017).

18. La dénomination des classes a été faite selon le modèle suivant : chaque indice synthétique est résumé par une lettre (D pour situation démographique, M pour situation sur le marché du travail et E pour évolution de l'emploi) suivie d'un signe renseignant si l'indice synthétique est très favorable (++) , favorable (+) défavorable (-) ou très défavorable (-).

## ENCADRÉ 2 – Calcul des indices synthétiques (démographie, marché du travail et évolution de l'emploi) et des discontinuités multicritères entre zones d'emploi

### Indices synthétiques

Afin de simplifier l'analyse et la classification des zones d'emploi (ZE), nous avons construit trois indices synthétiques correspondant aux trois axes de différenciations spatiales mis en évidence dans la partie précédente au

niveau régional, qui sont également très discriminants au niveau des zones d'emploi. Par exemple, l'indice synthétique démographique correspond à la somme normée (centrée et réduite) de la densité de population et de l'indice de jeunesse, une fois ceux-ci normés (tableau A).

Tableau A

### Construction des indices synthétiques : exemple de l'indice démographique

ZE	Indice de jeunesse	Densité de population	Indice de jeunesse normé	Densité de population normée	Indice démographique	Indice synthétique démographique
Mâcon	77.1	93.7	- 0.11	- 0.14	- 0.25	- 0.15
Tergnier	81.3	148.7	0.10	- 0.05	0.05	0.03
Bourges	76.2	53.1	- 0.15	- 0.21	- 0.36	- 0.22
Lille	153.0	1214.9	3.67	1.73	5.39	3.33

Trois indices synthétiques sont ainsi calculés : l'indice synthétique démographique, un deuxième sur la situation sur le marché du travail (à partir des indicateurs de niveau de vie et de taux d'emploi des 25-64 ans) et un dernier sur l'évolution de l'emploi depuis 2008.

### Discontinuités multicritères entre zones d'emploi

La construction d'un indicateur de discontinuité multicritères suit le processus suivant, après le calcul des indices synthétiques :

*Extraction des zones d'emploi contiguës.* L'analyse porte ici sur les zones d'emploi contiguës. Pour les besoins de l'analyse, elles sont rattachées à leur région d'appartenance. Certaines zones d'emploi étant parfois rattachées à plusieurs régions, elles ont été affectées à la région dans laquelle le maximum de population est situé (souligné ci-dessous) : Mont-de-Marsan (Aquitaine / Midi-Pyrénées), Alençon (Basse-Normandie / Pays de la Loire), Cosne-Clamecy (Bourgogne / Centre),

Mâcon (Bourgogne / Rhône-Alpes), Nogent-le-Rotrou (Basse-Normandie / Centre), Vallée-de-Bresle (Picardie / Haute-Normandie), Roissy-sud-Picardie (Île-de-France / Picardie), Brive-la-Gaillarde (Limousin / Midi-Pyrénées), Avignon (PACA / Languedoc-Roussillon), Saint-Etienne (Rhône-Alpes / Auvergne), Toulouse (Midi-Pyrénées / Languedoc-Roussillon).

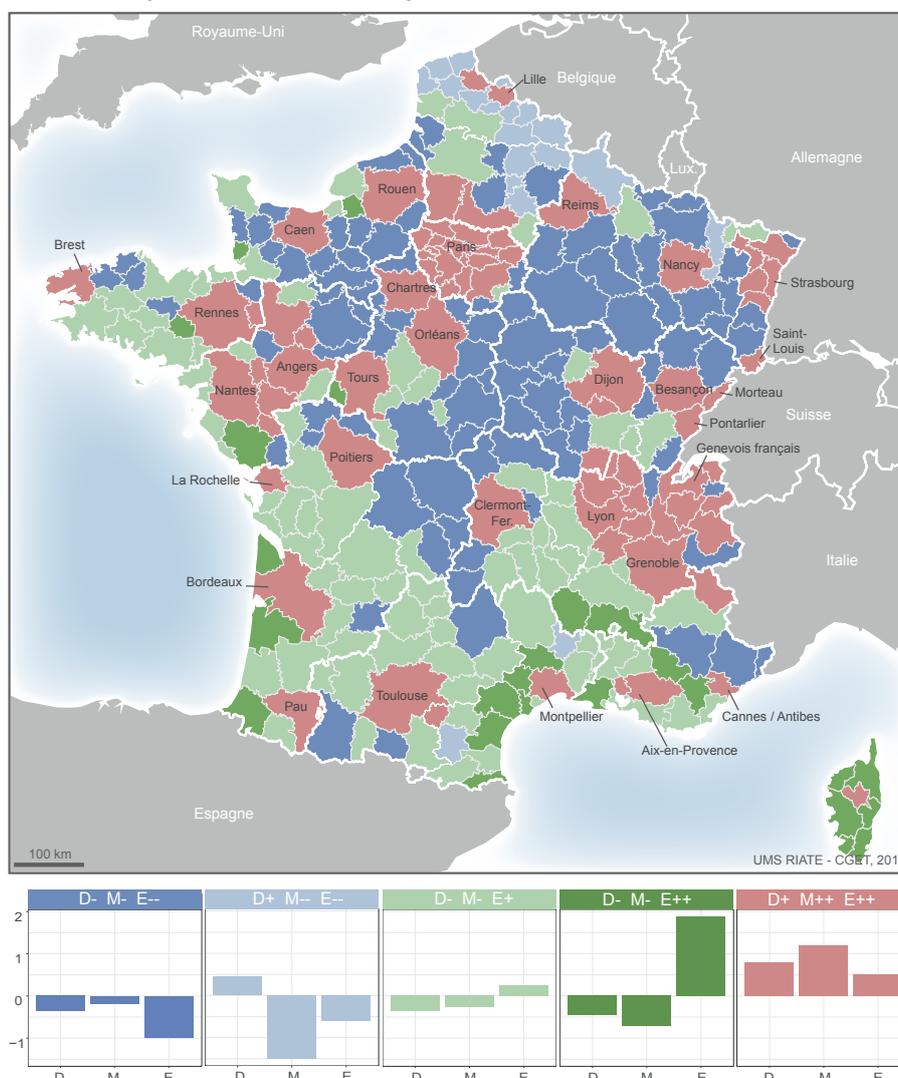
*Calcul des discontinuités pour chaque couple de zones d'emploi contiguës (803 couples).* Pour chacune des trois variables normées considérées à la fin de l'étape précédente, le calcul de la valeur absolue de la différence entre les valeurs des couples de zones d'emploi voisines permet de quantifier l'écart et ainsi la discontinuité entre les deux zones d'emploi considérées (exemple du cas de l'indice synthétique démographique dans le tableau B). Le calcul de la moyenne des trois valeurs absolues des discontinuités observées cartographiée en figure VII permet d'approximer l'ampleur des discontinuités observées sur les trois critères considérés. →

ENCADRÉ 2 (suite)

Tableau B  
**Calcul des discontinuités entre deux zones d'emploi voisines :  
 l'exemple de l'indice synthétique démographique**

ZE 1	Indice synthétique démographique (ZE 1)	ZE 2	Indice synthétique démographique (ZE 2)	Indice de discontinuité démographique du couple (ZE 1, ZE 2)
Mâcon	- 0.15	Le Creusot-Montceau	- 0.57	$\text{abs}(- 0.15 + 0.57) = 0.42$
Tergnier	0.03	Soissons	- 0.02	$\text{abs}(0.03 + 0.02) = 0.05$
Bourges	- 0.22	Saint-Armand-Montrond	- 1.00	$\text{abs}(- 0.22 + 1) = 0.78$
Lille	3.33	Douai	0.90	$\text{abs}(3.33 - 0.9) = 2.43$

Figure VI  
**Classification ascendante hiérarchique portant sur les dimensions démographiques, du marché du travail et de l'évolution de l'emploi dans les zones d'emploi**



Note : la dénomination des classes a été faite selon le modèle suivant : chaque indice synthétique est résumé par une lettre (D pour situation démographique, M pour situation sur le marché du travail et E pour évolution de l'emploi) suivie d'un signe renseignant si l'indice synthétique est très favorable (++), favorable (+) défavorable (-) ou très défavorable (--). Le graphique représente la moyenne des indices synthétiques normés des zones d'emploi de chaque classe.

Champ : zones d'emploi de France métropolitaine.

Source : Insee, RP 2008-2013, FiLoSoFi 2012.

- Le profil 'D+ M-- E--' (20 zones d'emploi) correspond à des zones d'emploi qui souffrent comme la classe précédente d'une situation très défavorable en termes de dynamique de l'emploi et de marché du travail mais qui sont plutôt densément peuplées et jeunes. Cette catégorie représente plus de la moitié des zones d'emploi des Hauts-de-France (particulièrement en ancien Nord-Pas-de-Calais) mais est également présente dans la région Grand Est et dans l'ancienne région Languedoc-Roussillon.

- Le profil 'D- M- E+' (89 zones d'emploi) correspond au profil moyen, légèrement défavorable en termes de démographie et de marché du travail mais avec une légère croissance de l'emploi. Les zones d'emploi de cette classe se situent principalement dans le sud et l'ouest du pays, légèrement plus densément peuplées que celles de la classe 'D- M- E--' décrite ci-dessus, elles ont tendance à se localiser en périphérie des zones d'emploi urbaines, également dans des régions où ce profil n'est pas majoritaire (Rennes, Nantes, Angers, Toulouse...).

- Le profil 'D- M- E++' (25 zones d'emploi) caractérise des zones d'emploi dont le peuplement est plus rural, pour lesquelles les indices synthétiques démographique et de situation sur le marché du travail sont assez défavorables mais qui connaissent une croissance de l'emploi très importante. Ces espaces appartiennent aux campagnes françaises ayant connu un regain d'attractivité ces dernières années. Elles se situent majoritairement en Corse et en Occitanie, particulièrement sur la bordure méditerranéenne du Languedoc-Roussillon mais également dans quelques zones d'emploi du littoral océanique.

- Le profil 'D++ M++ E+' (74 zones d'emploi) correspond à des indicateurs très favorables sur

toutes les dimensions. L'évolution de l'emploi y a également été favorable mais dans des proportions moindres que pour les précédents indicateurs. Ce profil est particulièrement présent en Île-de-France, ainsi que dans les anciennes régions Rhône-Alpes et Alsace grâce à Strasbourg mais également à ses espaces transfrontaliers (Haguenau, Saint-Louis...) également présents en Franche-Comté (Morteau et Pontarlier) et qui expliquent sa position légèrement meilleure à celle de la Bourgogne. Ce type de zones d'emploi est toutefois également présent dans toutes les autres régions.

### *Les principales ruptures territoriales s'observent à un niveau infrarégional*

Afin de restituer les principales ruptures territoriales existant entre les zones d'emploi contiguës en France métropolitaine (figure VII), une analyse multicritère des discontinuités territoriales a été réalisée (la méthodologie est détaillée dans l'encadré 2).

Comme le laissait présager la précédente classification, les principales ruptures territoriales au niveau des zones d'emploi s'observent au cœur des anciennes et nouvelles régions<sup>19</sup>. La moyenne des discontinuités territoriales multicritères (tableau 4) est en effet légèrement plus élevée à l'intérieur des régions qu'entre les régions (0.77 contre 0.66). Par ailleurs, le redécoupage régional n'a pas d'effet notable sur la configuration spatiale de ces discontinuités territoriales, la moyenne des discontinuités interrégionales restant globalement inchangée.

Les ruptures territoriales sont particulièrement fortes au sein même des régions, en particulier entre les zones d'emploi urbaines et

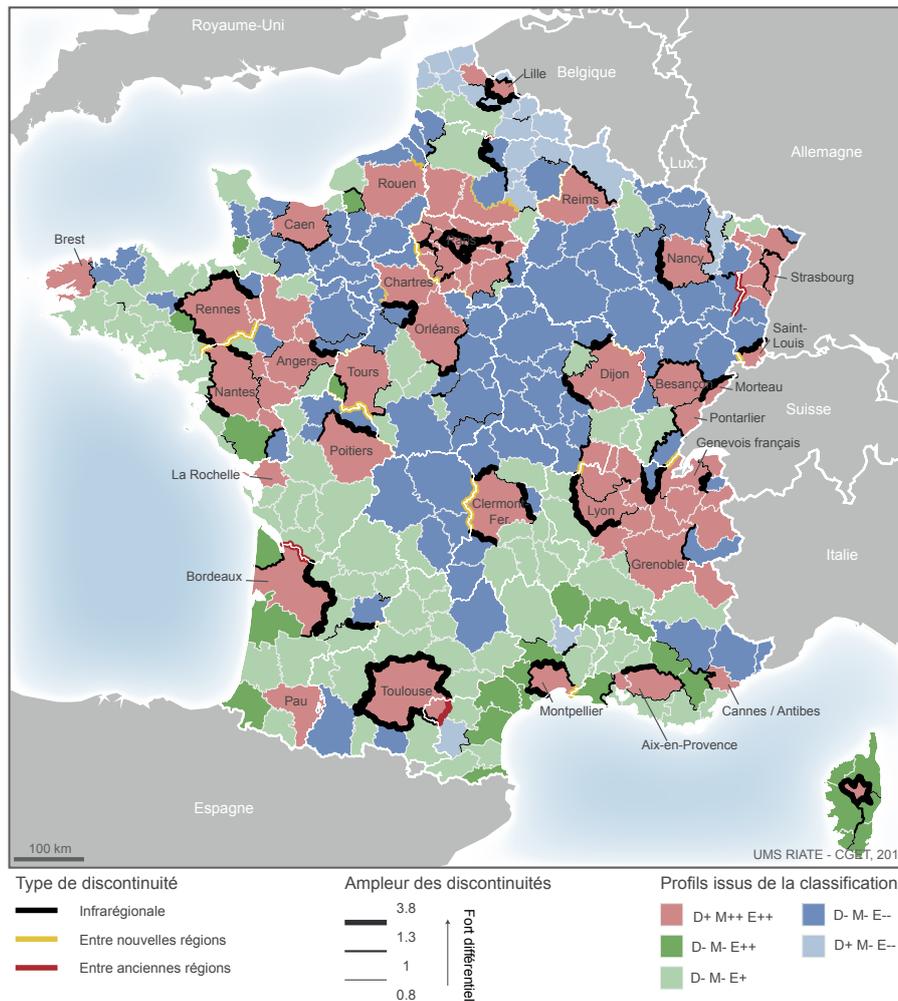
Tableau 3  
Profils des 5 classes de la classification ascendante hiérarchique

Classes	Densité de population	Indice de jeunesse	Taux d'emploi (%) (25-64 ans)	Médiane du niveau de vie médian (en €) <sup>(1)</sup>	Évolution de l'emploi depuis 2008 (%)
D- M- E--	61	76	69.5	18 665	- 3.9
D+ M-- E--	197	93	62.9	17 320	- 2.7
D- M- E+	86	77	68.4	18 750	0.5
D- M- E++	63	70	67.2	18 101	5.7
D++ M++ E+	220	112	74.3	20 582	2.1
France métropolitaine	117	94	71.3	18 901	0.7

<sup>(1)</sup> En raison de la non disponibilité des données individuelles, le niveau de vie médian n'est pas calculé sur l'ensemble de la classe mais correspond à la médiane des niveaux de vie médians de l'ensemble des zones d'emploi de chaque classe.

Champ : zones d'emploi de France métropolitaine.  
Source : Insee, RP 2008-2013, FiLoSoFi 2012.

Figure VII  
Ruptures territoriales infra et interrégionales



Note : la méthodologie décrivant la construction de l'indicateur de discontinuités territoriales est détaillée en encadré 3 et les différents profils issus de la classification sont décrits en figure VI.

Champ : zones d'emploi de France métropolitaine.

Source : Insee, RP 2008-2013, FiLoSoFi 2012.

Tableau 4  
Synthèse des valeurs de discontinuité multicritères par type d'appartenance (anciennes/nouvelles régions et discontinuités infra/interrégionales)

	Type	Valeur des discontinuités			
		Moyenne	Ecart-type	Min	Max
Anciennes régions (22)	Infra	0.77	0.51	0.04	3.79
	Inter	0.66	0.44	0.08	2.59
Nouvelles régions (13)	Infra	0.76	0.51	0.04	3.79
	Inter	0.66	0.44	0.08	2.50

Note : la méthodologie décrivant la construction de l'indicateur de discontinuités territoriales est détaillée en encadré 3.

Lecture : les discontinuités territoriales entre zones d'emploi sont en moyenne plus élevées lorsqu'elles se situent à l'intérieur d'une même région (moyenne du coefficient égale à 0.77 pour les anciennes régions et de 0.76 pour les nouvelles) que lorsqu'elles appartiennent à deux régions différentes (moyenne du coefficient égale à 0.66, pour les anciennes comme pour les nouvelles régions).

Champ : zones d'emploi de France métropolitaine.

Source : Insee, RP 2008-2013, FiLoSoFi 2012.

leur périphérie. En effet, les couples de zones d'emploi ayant la discontinuité maximale au sein de chaque nouvelle région contiennent tous des grandes métropoles aux exceptions près des frontières Oyonnax / Genevois Français en Auvergne-Rhône-Alpes et de Corte / Ghisonaccia en Corse (tableau 5).

Certaines discontinuités multicritères entre zones d'emploi appartenant à deux anciennes régions ayant fusionné sont également particulièrement élevées (tableau 6). C'est le cas entre les zones d'emploi de Toulouse (Midi-Pyrénées) et de Limoux ou de Carcassonne (Languedoc-Roussillon) et, dans une moindre mesure, pour Saint-Dié-des-Vosges (Lorraine) et Molsheim-Obernai et Sélestat (Alsace). Les

résultats montrent clairement la multipolarisation de certaines nouvelles régions (Dijon-Besançon, Nancy-Metz-Strasbourg, etc.).

L'observation de ces fortes discontinuités locales soulève des enjeux nouveaux dans certaines nouvelles régions, en termes de traitement des disparités territoriales internes, localisées dans des périmètres géographiques spécifiques : principalement autour d'une ou plusieurs métropoles mais également dans des espaces à enjeux spécifiques, comme les territoires transfrontaliers.

19. Il est toutefois nécessaire de rappeler que ces conclusions ne valent que pour les indicateurs considérés avec le maillage territorial des zones d'emploi.

**Tableau 5**  
**Discontinuités maximales au sein des nouvelles régions**

Nouvelle région	Couple de zones d'emploi	Discontinuité
Île-de-France	Roissy - Sud Picardie / Paris	3.79
Auvergne-Rhône-Alpes	Oyonnax / Le Genevois Français	2.51
Occitanie	Toulouse / Saint-Girons	2.38
Hauts-de-France	Lille / Béthune - Bruay	2.18
Corse	Corte / Ghisonaccia - Aléria	2.14
Bourgogne-Franche-Comté	Dijon / Le Morvan	1.87
Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux / Marmande	1.76
Bretagne	Loudéac / Rennes	1.70
Grand Est	Nancy / Saint-Dié-des-Vosges	1.68
Pays de la Loire	Nantes / Challans	1.56
Centre-Val de Loire	Vierzon / Orléans	1.54
PACA	Aix-en-Provence / Cavaillon - Apt	1.40
Normandie	Caen / Flers	1.29

Note : la méthodologie décrivant la construction de l'indicateur de discontinuités territoriales est détaillée en encadré 3. Seules les discontinuités infrarégionales ont été prises en compte ici.

Lecture : la discontinuité est maximale entre la zone d'emploi de Roissy-Sud Picardie et celle de Paris.

Champ : zones d'emploi de France métropolitaine.

Source : Insee, RP 2008-2013, FiLoSoFi 2012.

**Tableau 6**  
**Discontinuités maximales entre anciennes régions fusionnées**

Ancienne région 1	Zone d'emploi 1	Ancienne région 2	Zone d'emploi 2	Discontinuité
Midi-Pyrénées	Toulouse	Languedoc-Roussillon	Limoux	2.59
Midi-Pyrénées	Toulouse	Languedoc-Roussillon	Carcassonne	1.90
Lorraine	Saint-Dié-des-Vosges	Alsace	Molsheim - Obernai	1.80
Aquitaine	Bordeaux	Poitou-Charentes	Jonzac - Barbezies-Saint-Hilaire	1.60
Lorraine	Saint-Dié-des-Vosges	Alsace	Sélestat	1.52

Note : la méthodologie décrivant la construction de l'indicateur de discontinuités territoriales est détaillée en encadré 3.

Lecture : au sein de la nouvelle région Occitanie, il existe une très forte discontinuité entre les zones d'emploi de Toulouse et de Limoux, qui appartiennent chacune à une ancienne région différente (respectivement Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon).

Champ : zones d'emploi de France métropolitaine.

Source : Insee, RP 2008-2013, FiLoSoFi 2012.

## De l'observation des disparités entre territoires à la cohésion territoriale

Au regard des indicateurs sociodémographiques retenus dans cet article, les régions françaises sont assez mal placées du point de vue des taux d'emploi, plutôt favorisées en termes de niveau de vie, tandis que la situation démographique et l'évolution récente de l'emploi présentent des résultats plus contrastés d'une région à l'autre. Toutefois, les contrastes interrégionaux apparaissent relativement faibles en France en comparaison des autres États européens - comme l'Espagne, l'Italie ou encore le Royaume-Uni -, que l'on se situe au niveau NUTS 2 (anciennes régions françaises) ou NUTS 1 (nouvelles régions). Plus globalement, les principales discontinuités se situent davantage entre les États européens qu'entre les régions d'un même État. Pour l'indicateur de niveau de vie, c'est en premier lieu les frontières occidentales des anciens Pays d'Europe Centrale et Orientale qui matérialisent une forte discontinuité. Pour l'indicateur de jeunesse, l'effet des frontières internationales est plus faible : c'est le vieillissement prononcé de l'ex-RDA qui marque la discontinuité la plus forte avec les régions voisines.

Au niveau du territoire métropolitain français, on observe le phénomène inverse : les principales ruptures territoriales s'observent au sein même des régions, en particulier entre les zones d'emploi, tant dans leur ancien que dans leur nouveau périmètre, et non entre elles. La Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) réalisée a permis de dégager cinq profils de zones d'emploi qui se distinguent en fonction de leur situation démographique, de leur situation sur le marché du travail et de l'évolution de l'emploi. Ainsi, bien que l'on observe une relative proximité selon ces indicateurs entre les anciennes régions qui composent la Nouvelle-Aquitaine, la Bourgogne-Franche-Comté et la Normandie, chaque région, que ce soit dans son ancien ou dans son nouveau périmètre, est composée de territoires aux caractéristiques socio-démographiques bien spécifiques : métropoles *versus* territoires ruraux ou périurbains, espaces résidentiels *versus* espaces productifs, territoires transfrontaliers ou littoraux *versus* territoires intérieurs...

Il est possible que les mêmes analyses, réalisées avec d'autres types d'indicateurs, en particulier avec une optique plus macro-économique que sociodémographique et prenant appui sur d'autres mailles territoriales d'analyse, conduisent à d'autres résultats. L'objectif est ici de fournir des

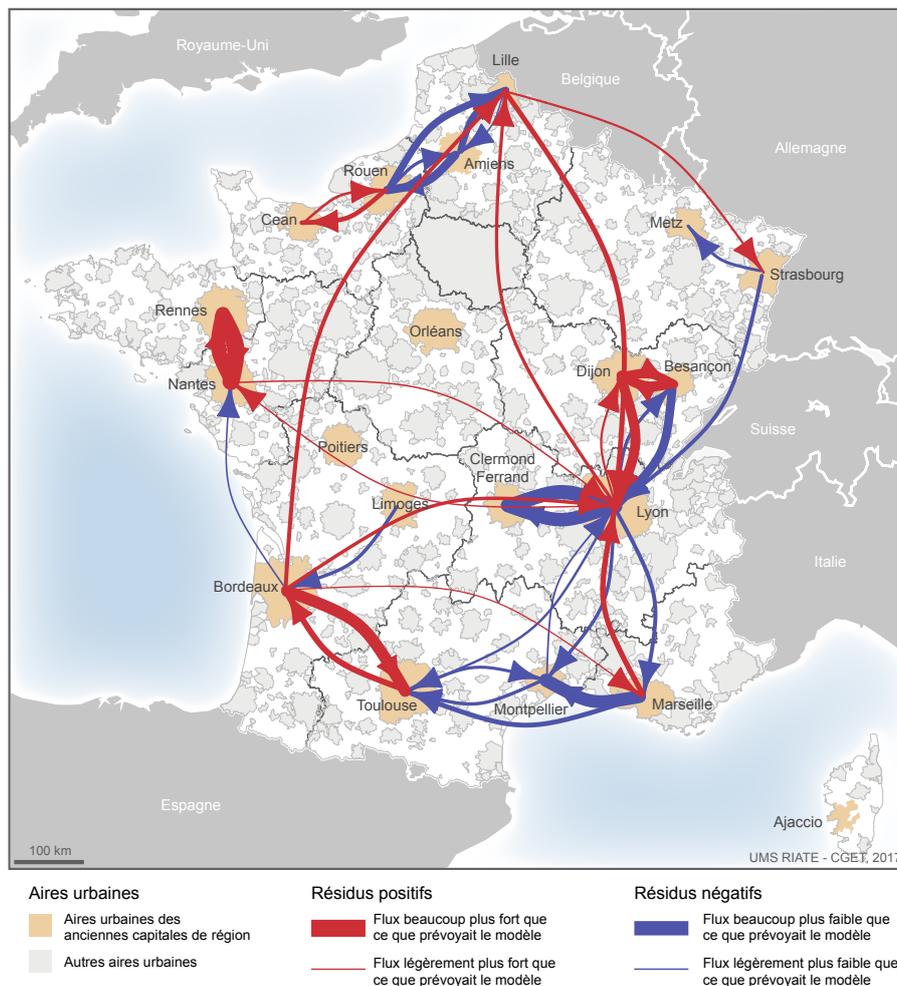
pistes, en particulier en termes méthodologiques, permettant d'observer et analyser les disparités territoriales au sein et entre les nouvelles régions, sans pour autant épuiser le sujet.

La prise en compte de la diversité des territoires au sein de chacune des régions est un outil indispensable à la politique européenne de cohésion territoriale<sup>20</sup> (Jouen, 2015 ; Livre vert sur la cohésion territoriale, 2008 ; Territorial Agenda of the European Union 2020, 2011). En effet, afin de réduire les inégalités entre citoyens liées à leur appartenance à tel ou tel espace, cette politique encourage le développement intégré des territoires : il s'agit d'envisager le territoire en dehors de ses limites administratives et de le penser à une échelle cohérente et fonctionnelle tout en analysant les spécificités territoriales selon plusieurs dimensions (économiques mais également sociales, environnementales...).

La politique de cohésion territoriale encourage également la coopération et la coordination des différents niveaux de gouvernance (de l'échelon local à l'échelon européen) et plus largement les interdépendances entre territoires qui permettent de mener des politiques territoriales efficaces en favorisant, par exemple, la diffusion de la croissance des territoires dynamiques vers ceux de nature plus résidentielle (Amabile *et al.*, 2015).

Afin de prendre en compte ces interdépendances entre territoires, plusieurs pistes méthodologiques pourraient être considérées pour prolonger les conclusions de cette contribution. L'analyse de l'organisation spatiale des flux de population (figure VIII) en fait partie puisqu'elle montre – en isolant les effets de la masse de population des aires urbaines des anciennes capitales régionales et de la distance géographique qui les sépare – qu'il existe des flux domicile-travail plus importants qu'attendu, dans les deux sens, entre certaines capitales régionales (anciennes pour certaines), Rennes et Nantes, Bordeaux et Toulouse, Lyon et Dijon, couples n'ayant pas été rassemblés dans les mêmes nouvelles régions. À l'inverse, les flux entre Lyon et Clermont-Ferrand, par exemple, sont sous-représentés alors que ces deux villes appartiennent désormais à la même région. Ces premières sorties graphiques mériteraient d'être approfondies (évolution dans le temps, précision de la granularité de l'indicateur grâce à une approche par âge ou par catégories socio-professionnelles) voire prolongées grâce à d'autres indicateurs comme par exemple les liens financiers entre territoires.

Figure VIII  
Flux résiduels (hors effet distance et masse) domicile-travail entre les anciennes capitales régionales



Note : cette figure a été réalisée grâce à un modèle gravitaire et utilise le zonage des aires urbaines (ensemble de communes constitué d'un pôle urbain d'une couronne périurbaine dont les habitants travaillent dans l'aire urbaine). L'importance d'un flux  $F_{ij}$  domicile-travail d'une aire urbaine  $i$  à une aire urbaine  $j$  est modélisée comme étant proportionnelle à la distance entre le centroïde des deux aires urbaines ( $D_{ij}$ ) et à la population active de  $i$  ( $P_i$ ) et de  $j$  ( $P_j$ ).  $F_{ij} = k \cdot P_i \cdot P_j / D_{ij}^\alpha$ , avec  $k$  et  $\alpha$  des paramètres positifs à estimer. Il est alors possible d'estimer par une régression linéaire (avec comme hypothèse que le résidu suit une loi de Poisson) un flux théorique  $F_{ij}^*$  estimé entre l'aire urbaine  $i$  et l'aire urbaine  $j$  et d'en déduire les résidus de la régression ( $F_{ij} - F_{ij}^*$ ). Ainsi, un résidu élevé correspondra à un flux plus important que le prévoyait le modèle au vu du nombre d'actifs de  $i$  et de  $j$  et de la distance qui les sépare. Au contraire, un résidu négatif sera synonyme d'une relation plus faible qu'attendu. Champ : aires urbaines des anciennes capitales régionales de France métropolitaine. Source : Insee, RP (2013).

\* \*  
\*

La réforme territoriale française de 2015 ne visait pas, dans ses objectifs initiaux, à répondre à l'ambition européenne de cohésion territoriale, ce qui aurait impliqué de prendre en compte la diversité des territoires en s'extrayant des frontières administratives des départements et des régions et de s'appuyer davantage sur l'analyse des interdépendances entre territoires. Toutefois, les politiques de cohésion territoriale ne conseillent pas sur la méthode idéale à adopter pour construire les périmètres régionaux « optimaux ». Faut-il construire des régions présentant une homogénéité interne ou au contraire

favoriser la diversité infrarégionale (voir complètement en ligne C4) ? Alors que la première option facilite la mise en place de politiques régionales dans des territoires homogènes en traçant les frontières régionales au niveau des principales ruptures territoriales, la seconde a l'avantage de rassembler au sein de chaque région des territoires complémentaires, encourageant ainsi leurs connexions.

Enfin, la fusion des régions, qui date de près de trois ans (loi du 16 janvier 2015), a modifié les positions relatives des régions françaises parmi

20. La cohésion territoriale est inscrite depuis 2013 dans la politique de cohésion européenne suite au traité de Lisbonne et à la stratégie Europe 2020.

les régions européennes et rééquilibré leur poids au niveau national. Le déploiement de politiques publiques sur ces nouveaux territoires aux compétences renforcées ainsi que la préparation, la mise en place et le suivi de nouveaux schémas régionaux (SRDEII – schéma régional de développement économique, d’innovation et d’internationalisation – et SRADDET – schéma régional

d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires) auront probablement des impacts multiples, notamment sur les disparités territoriales, qui devront être évalués au cours des prochaines années, en s’appuyant sur des travaux croisant différents angles d’analyse et échelles géographiques et en mettant en avant les enjeux propres à chaque région. □

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Amabile, A., Bernard, C. & Épaulard, A. (2015).** Une évaluation de la cohérence économique interne des régions. France stratégie, *Document de travail n°2015-01*.  
<http://www.strategie.gouv.fr/publications/une-evaluation-de-coherence-economique-interne-regions>
- Brière, L. & Koumarios, H. (2015).** Panorama des nouvelles régions françaises. *La France et ses territoires*, Insee Références.  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1372991?sommaire=1373022>
- Chavent, M., Kuentz-Simonet, V., Labenne, A. & Saracco, J. (2015).** Classification ascendante hiérarchique avec contraintes de proximité géographique. Documentation en ligne, *package R « ClustGeo »*  
[http://papersjds15.sfds.asso.fr/submission\\_142.pdf](http://papersjds15.sfds.asso.fr/submission_142.pdf)
- CGET (2015).** Qualité de vie, habitants, territoires. Quatrième rapport de l’Observatoire des territoires.  
<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/rapports>
- CGET (2017).** Emploi et Territoires. Cinquième rapport de l’Observatoire des territoires.  
<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/rapports>
- Commission des communautés européenne (2008).** Livre vert sur la cohésion territoriale : faire de la diversité territoriale un atout.  
[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/archive/consultation/terco/pdf/4\\_organisation/86\\_aem\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/consultation/terco/pdf/4_organisation/86_aem_fr.pdf)
- Dacey, M. & Nystuen, J. (1961).** A graph theory interpretation of nodal regions. *Papers and Proceedings of the Regional Science Association*, vol. 7, pp. 29–42. DOI: 10.1007/BF01969070
- Eurostat (2016).** *Eurostat Regional Yearbook*. Publications en ligne d’Eurostat, 276 p.  
[http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Eurostat\\_regional\\_yearbook/fr](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Eurostat_regional_yearbook/fr)
- Giraud, T., Guérois, M., Feredj, A., Lambert, N., Viry, M. & Ysebaert, R. (2016).** Typologie socio-économique des régions frontalières de l’union européenne (2000-2012). Rapport final de l’UMS-RIATE.  
<http://riate.cnrs.fr/?p=4692>
- Giraud, T., Guérois, M. & Beauguitte, L. (2015).** flows : Flow Selection and Analysis. *Package R, CRAN*  
<https://cran.r-project.org/web/package=flows>
- Grasland, C. (2001).** Analyse d’une matrice de flux (les modèles d’interaction spatiale). Cours en ligne  
<http://grasland.script.univ-paris-diderot.fr/agreg/module6/index.htm>
- Grasland, C. & Hamez, G. (2005).** Vers la construction d’un indicateur de cohésion territoriale européen ? *Espace Géographique*, 34-2, 97–116. DOI: 10.3917/eg.342.0097
- Insee (2013).** Réseaux d’aires urbaines, un fonctionnement régional ou plus localisé. *Insee études Provence-Alpes-Côte d’Azur* n° 13.  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1291792>
- Jouen, M. (2015).** Les nouvelles régions françaises, vues d’Europe. *Policy paper* n°150, Institut Jacques Delors.  
<http://www.institutdelors.eu/011-22206-Les-nouvelles-regions-francaises-vues-d-Europe.html>
- Legendijk, A. (2005).** Regionalisation in Europe. Stories, institutions and boundaries. In: Van Houtum, Kramsch, Legendijk (eds), *Bordering space*, pp.77–92. London: Routledge.  
<https://henkvanhoutum.nl/wp-content/uploads/2013/05/borderingspace.pdf>

**Marcou, G. (1999).** *La régionalisation en Europe.* Rapport pour le Parlement européen.  
<http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/GRALE/PEregional1.pdf>

**Openshaw, S. (1984).** The modifiable areal unit problem. *CAT-MOG* 38. GeoBooks. Norwich, England.  
<http://qmrq.org.uk/files/2008/11/38-maup-openshaw.pdf>

**Présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne (2011).** Territorial Agenda of the European Union 2020, paragraphes 58 et 61.  
[http://www.nweurope.eu/media/1216/territorial\\_agenda\\_2020.pdf](http://www.nweurope.eu/media/1216/territorial_agenda_2020.pdf)

**Stiglitz, J., Sen, A. & Fitoussi, J-P. (2009).** *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social.*  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000427/index.shtml>

« **Serge Antoine - L'homme qui a dessiné les régions** » (2004). *Article du journal l'Express du 15 mars 2004.*  
[http://www.lexpress.fr/region/l-homme-qui-a-dessine-les-regions\\_490366.html](http://www.lexpress.fr/region/l-homme-qui-a-dessine-les-regions_490366.html)

## L'UTILISATION DE PLUSIEURS INDICATEURS ET ÉCHELLES GÉOGRAPHIQUES AFIN D'ÉtudIER LES DISPARITÉS TERRITORIALES

### Cinq indicateurs pour appréhender les territoires

Les cinq indicateurs retenus dans l'article pour comparer l'ampleur des contrastes régionaux en France et en Europe sont décrits ci-dessous. Nous avons renseigné entre crochets sa source de données. Pour une raison de disponibilité des données à des mailles géographiques adaptées, la source diffère selon que les données sont produites à un niveau français (zones d'emploi) ou européen (NUTS 2, NUTS 1).

Les indicateurs purement économiques, tels que le PIB par exemple, ont été mis de côté pour plusieurs raisons. Tout d'abord, comme l'a notamment pointé la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social (Stiglitz *et al.*, 2009), les indicateurs sociodémographiques (vieillesse, revenus...) révèlent tout aussi bien que les indicateurs économiques les enjeux actuels et à venir dans un territoire. En effet, le PIB est centré sur la production et la consommation marchande et monétaire et ne prend alors en compte que certaines activités et ignore les effets du productivisme sur la vie sociale et l'environnement. Ensuite, nous avons cherché à compléter les travaux déjà réalisés et traitant de la cohésion territoriale sur le plan économique (Amabile *et al.*, 2015), en élargissant l'analyse à d'autres indicateurs. Enfin, les indicateurs économiques n'ont pas toujours de sens à l'échelle infrarégionale (ils ne sont d'ailleurs pour certains, comme le PIB, pas produits), alors qu'un indicateur de niveau de vie permet de mieux cerner les spécificités locales, notamment au niveau des territoires transfrontaliers.

**Le taux d'emploi** [France : Insee, *RP* 2013 ; UE : Eurostat, 2017 sur données 2015] rapporte le nombre de personnes en emploi au nombre de personnes actives dans une classe d'âge considérée. Un fort taux d'emploi peut correspondre à un faible taux de chômage et/ou à un fort taux d'activité dans le territoire. Nous avons restreint le taux d'emploi à la tranche d'âge des 25-64 ans afin de retirer du champ les jeunes pour lesquels l'indicateur est difficilement interprétable. En effet, un fort taux d'emploi des jeunes peut correspondre à un lieu où le chômage est faible mais également à un territoire où le taux d'activité des jeunes est élevé, du fait d'une faible poursuite des études chez ces jeunes dans le territoire.

**L'évolution du nombre d'emplois** [France : Insee, *RP* 2008-2013 ; UE : Eurostat, 2017 sur données 2008-2015] mesure le taux de croissance de l'emploi depuis la crise (entre 2008 et 2013 pour les analyses françaises et entre 2008 et 2015 pour les analyses européennes). Cet indicateur renseigne sur le dynamisme local de l'emploi.

**Le niveau de vie médian** [France : Insee, *FiLoSoFi* 2012 ; UE : Eurostat, 2017 sur données 2013] utilisé pour les analyses françaises correspond au revenu médian disponible par unité de consommation d'un ménage. Il comprend les revenus d'activité, du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (retraite, chômage...) nets d'impôts. Pour les analyses européennes, l'indicateur utilisé est le revenu disponible net des ménages (rapporté au nombre d'habitants) qui correspond au revenu disponible brut total (revenus du travail, revenus privés issus des placements et de la propriété, transferts entre les ménages, ainsi que tous

les transferts sociaux perçus en espèces, y compris les pensions de vieillesse) duquel sont déduites les cotisations de sécurité sociale et les impôts sur le revenu. Cet indicateur permet d'appréhender le niveau de vie de la population ; il est lié indirectement à la situation du marché du travail sur le territoire.

**L'indice de jeunesse** [France : Insee, *RP* 2013 ; UE : Eurostat, 2017 sur données 2015] correspond ici au rapport du nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans sur le nombre de personnes âgées de 55 à 64 ans. Cet indicateur renseigne sur la structure démographique du territoire mais également sur le potentiel de renouvellement de la population active dans les dix années à venir (hors migrations résidentielles).

**La densité de population** [France : Insee, *RP* 2013 ; UE : Eurostat, 2017 sur données 2015] renseigne sur le caractère plus ou moins urbain des territoires. Elle résume en un unique indicateur un grand nombre de phénomènes sociodémographiques auxquels elle est corrélée (accès aux équipements et services, dynamisme de l'emploi, jeunesse de la population).

### Trois zonages pour analyser les disparités à plusieurs échelles

Suivant les analyses à mener, différents zonages de référence ont été mobilisés pour approfondir la granularité géographique. L'utilisation de découpages spatiaux différents influe en effet de manière significative sur les résultats d'un traitement statistique ou le visuel d'une carte, phénomène appelé effet *MAUP* (*Modifiable Areal Unit Problem*) chez les géographes. Afin d'interpréter les différentes échelles de discontinuités statistiques présentes dans les territoires, différents maillages géographiques, adaptés au phénomène étudié, seront utilisés.

Pour les analyses de l'article, trois maillages territoriaux ont été retenus : le zonage fonctionnel (défini par des critères statistiques) des zones d'emploi défini ci-dessous et le zonage administratif des anciennes et nouvelles régions métropolitaines :

- **Les zones d'emploi** : une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en 321 zones d'emplois (France métropolitaine et DOM) fonde en effet sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs. Ce zonage a l'avantage de constituer une partition du territoire adaptée aux études infrarégionales, en particulier sur les marchés locaux du travail.

- **Les NUTS 2** : les anciennes régions françaises ont été positionnées au regard de la nomenclature NUTS 2 (version 2013) de l'UE28. Cette nomenclature comprend 276 unités territoriales.

- **Les NUTS 1** : les nouvelles régions françaises ont été positionnées au regard de la nomenclature NUTS 1 (version 2013) de l'UE28. Les anciennes NUTS 1 françaises (ZEAT dans la version 2013 de la nomenclature) ont été remplacées par les nouvelles régions françaises. Les nouvelles régions françaises intégreront officiellement le niveau 1 de la NUTS en 2018. Cette nomenclature comprend 103 unités territoriales.